

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Jeu­di 01 Avril 2021 / N° 1078

Prix : 20 DA

OPEP+

**Début
des travaux
de la 28e réunion
du JMMC**

P 06

Soldes de Ramadhan

**Les conditions
assouplies
pour les
commerçants**

Justice

**AFFAIRES,
TRAITEMENT,
DOSSIERS,
CASSATION**

LES VÉRITÉS

DE ZEGHMATI

P 07



**RENCONTRE NATIONALE SUR L'EXPORTATION ET LE TROC
AVEC LES PAYS DU SAHEL**

**« FACILITER
AUX INVESTISSEURS
DÉSIRANT INVESTIR
AU SUD »**

Education nationale
**LES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE
PROTESTENT À ALGER**

P 03

P 05

HEURES DE SALAT

Horaires de prière à Alger du Jeudi 01 Avril 2021

Dohr	Asr	Maghreb	Icha
13:01	16:08	18:34	19:56

Horaires de prière à Alger du Vendredi 02 Avril 2021

Fajr	Chourouk
06:01	07:28

Météo



Alger 26° / Oran 22° / Annaba 23° /
Constantine 23° / Béchar 23° / Biskra 25° /
Djelfa 17° / Sétif 19° / Ghardaïa 26° / Jijel 26° /
Tlemcen 22°

MÉTISSEGE
ENTRE L'ART DES
MOSAÏQUES ET LES PRODUITS
D'ARTISANAT

Vernissage d'une exposition de
Amal Laimeche et Fazia Saheb

Dans le cadre de son programme mensuel, l'agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC) abrite jusqu'au 8 avril prochain, à la villa Abdelatif, à Alger, une exposition d'œuvres d'art (peinture innovante), des produits artisanaux, de couture traditionnelle, de tapis, des paniers plats en matière d'Alfa... réalisée par deux femmes confirmées dans leurs talent et savoir-faire bien raffiné, en l'occurrence l'artisane Fazia Saheb et l'artiste-plasticienne Amal Laimeche. Cette exposition, qui regroupe une cinquantaine d'œuvres d'art, mêle l'art des mosaïques moderne aux produits d'artisanat traditionnel. Un métissage qui met en évidence la richesse culturelle et patrimoniale algérienne.



RENTÉE SCOLAIRE 2021-2022

Des conférences régionales programmées
par Ouadjaout



Le ministère de l'Éducation nationale prépare déjà la rentrée prochaine 2021-2022. Et pour cause, des conférences régionales sont d'ores et

déjà programmées par le département de Ouadjaout pour déterminer les besoins en matière de postes budgétaires pour chaque matière, dans les trois paliers de

l'éducation. Selon nos sources, ces conférences devront intervenir avant même la fin de l'année scolaire en cours.

APRÈS LE SÉISME DE
MAGNITUDE 5,9 DEGRÉS SUR
L'ÉCHELLE DE RICHTER
Les élus réclament un plan
d'urgence pour Bejaia



Les travaux de la session extraordinaire de l'APW de Bejaia se sont poursuivis pour préparer la visite de la délégation ministérielle programmée ce jeudi. Les élus comptent sensibiliser les hautes autorités du pays pour déclarer les localités impactées par le tremblement de terre comme zones sinistrées et déclarer solennellement et symboliquement la wilaya de Béjaia zone sinistrée et déployer des plans Orsec. Il convient de signaler que vingt familles fortement affectées ont été relogées depuis dimanche à Béjaia. Dans son intervention devant les élus, le secrétaire général de la Wilaya qui assistait à la rencontre au nom du wali occupé, par une opération de relogement de 8 familles sinistrées durant la journée, a affirmé que 4 104 opérations d'expertise de logements, infrastructures et autres équipements ont été effectuées dont 95 entre habitations individuelles et collectives qui sont classées rouge.

EN PRÉVISION DE LA
PROCHAINE SAISON ESTIVALE

La wilaya de Tipasa met le
paquet

La wilaya de Tipasa prépare activement la saison estivale et s'affaire à mettre tous les moyens pour relancer ses complexes qui faisaient de cette ville côtière la destination la plus prisée des estivants par le passé. Tipasa-Village (ex-SET), Tipasa-Matarès, Tipasa-Corne-d'Or et Tipasa-el-Beldj mettent en effet le paquet pour s'approvisionner en différents produits et matériels nécessaires pour être en mesure d'offrir des prestations de qualité à une clientèle de plus en plus exigeante. Pour ce faire, des avis d'appels d'offres viennent d'être lancés pour sélectionner les fournisseurs et les équipementiers.

SANS LE MOINDRE INCIDENT
DEPUIS 2017

Le Complexe de Bellara
boucle 1 million d'heures
de travail !

La société algéro-qatari (AQS) organisera, lundi prochain, une cérémonie au niveau de son siège, à la zone industrielle de Bellara, à El Milia, qu'elle exploite et qui a bouclé un million d'heure de travail depuis son entrée en phase de production fin 2017. L'occasion sera également saisie pour fêter l'obtention du certificat iso 9001 de gestion, certifiant la qualité de ses produits et leurs conformités avec les normes internationales. Selon cette société, le complexe sidérurgique de Bellara, produisant différents types de fer, a signé un record en atteignant un million d'heures de travail sans le moindre incident ni accident de travail.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

BEDACTEUR EN CHEF

A.SAJIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIEUSION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

CLÔTURE DES ASSISES SUR L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Les autorités s'engagent avec les opérateurs

■ Ils recommandent la possibilité de convoquer des ministres et des organismes publics pour les auditionner sur l'étendue de la mise en œuvre des recommandations de ces assises, qui sont un véritable départ pour jeter les bases d'une économie de la connaissance.

Les travaux des Assises nationales sur l'économie de la connaissance ont pris fin à Alger, par des recommandations soulignant la nécessité d'une évaluation rigoureuse des résultats de la mise en œuvre sur le terrain des résultats de cet événement, qui constitue un vrai début pour créer une économie forte. La clôture des assises, qui se sont déroulées durant deux jours au Centre international des conférences (CIC), sous le haut patronage du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et dont l'ouverture a été supervisée par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a été marquée par la présentation des plus importantes recommandations qui ont porté sur la nécessité d'élaborer une stratégie nationale pour jeter les bases d'une économie de la connaissance et par des interventions des présidents du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Rédha Tir, et du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up, Yacine El Mahdi Oualid. A cet égard, M. Tir s'est engagé auprès des participants à assurer un suivi continu afin de contrôler l'étendue de la mise en œuvre des recommandations, soulignant que l'évaluation sera rigoureuse pendant l'assemblée générale du CNESE, qui se tiendra prochainement, soulignant la possibilité de convoquer des ministres et des organismes publics pour les auditionner sur l'étendue



de la mise en œuvre des recommandations de ces assises, qui, selon lui, sont un véritable départ pour jeter les bases d'une économie de la connaissance en tant que véritable modèle pour créer une économie de marché en Algérie. Il a demandé aux responsables des administrations et des entreprises économiques d'assumer leurs responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre sur le terrain des recommandations des experts et d'éviter tout ce qui est préjudiciable au processus. M. Tir a affirmé que le Conseil inclura lors de sa prochaine assemblée des experts parmi les participants

aux assises, annonçant la création d'un espace de dialogue pour une consultation continue sur les mécanismes de mise en place d'une économie de la connaissance. Lors d'une conférence de presse mixte organisée en marge des assises, le président du CNESE a affirmé que l'Algérie avait besoin aujourd'hui de « l'élaboration de tous les cadres juridiques et réglementaires afin de lever les entraves et aller de l'avant vers l'économie du Savoir, en tant que support du plan d'action du Gouvernement ». « L'économie aujourd'hui ne supporte plus ce ralentissement ni ce retard d'où la nécessité

d'agir et d'investir pour les développements des entreprises, tous types confondus, en focalisant sur les start-up et la valorisation de l'intelligence des individus outre le financement de l'économie nationale en toute transparence et subjectivité au service de l'intérêt public », a-t-il soutenu. Le même responsable a souligné que ces assises visaient « le développement de la pensée et de la pratique en matière d'économie de la connaissance dans l'objectif d'assurer une véritable intégration à l'économie du marché basée sur la créativité, l'innovation et la croissance. De son côté, le ministre délégué auprès du premier ministre chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up, Yacine El Mahdi Oualid a fait savoir que ces assises, premières du genre en Algérie, constituaient une opportunité pour la création d'un espace regroupant un grand nombre d'experts algériens et de propriétaires d'entreprises et de patronat en vue de discuter de l'avenir de l'économie nationale et de l'économie de la connaissance. « Les recommandations issues des différents ateliers ont été formulées à la faveur des points de vue manifestés par les différents experts et participants ayant mis l'accent sur l'importance de l'économie de la connaissance qui implique la conjugaison des efforts de tous afin d'opérer de véritables changements au niveau réglementaire », a-t-il indiqué.

Nadine Oumakhlouf

RENCONTRE NATIONALE SUR L'EXPORTATION ET LE TROC AVEC LES PAYS DU SAHEL

Hamdani : « faciliter aux investisseurs désirant investir au Sud »

« Il n'existe aucun empêchement ni une barrière pour ceux qui désirent investir dans le domaine de la production agricole ou la transformation des produits agricoles, étant donné que toutes les facilitations existent et la rareté du foncier industriel au Sud ne peut être invoquée », a déclaré le ministre.

Le ministre de l'Agriculture et du Développement durable, Abdelhamid Hamdani a affirmé, mardi à Tamanrasset, que son secteur accordait plusieurs facilitations aux investisseurs désirant exercer des activités de production ou de transformation des produits agricoles ou autres connexes dans les wilayas du Sud. Lors d'une conférence de presse à l'issue des travaux de la rencontre nationale sur l'exportation des produits agricoles et le système de troc avec les pays du sahel africain, M. Hamdani a appelé les opérateurs économiques à exploiter les avantages dont dispose l'Etat pour investir dans les domaines de la transformation, le refroidissement et le stockage. « Il n'existe aucun empêchement ni une barrière pour ceux qui désirent investir dans le domaine de la production agricole ou la transformation des produits agricoles, étant donné que toutes les facilitations existent et la rareté du foncier industriel au Sud ne peut être invoquée », a déclaré le ministre. Le ministre a évoqué le rôle du portail numérique du secteur et le site électronique de l'Office de développement de l'agriculture saharienne dans l'assouplissement des procédures relatives à la concrétisation de ces investissements. Lancé par le secteur début de la semaine en cours, le portail électronique permet de protéger les opérateurs contre les pratiques bureaucratiques et de définir les zones d'investissement à la faveur de données disponibles sur le foncier industriel. Concernant la liste des produits concernés par l'opération du troc, M. Hamdani a précisé que l'arrêté interministériel relative au commerce de troc du 2 juillet 2020, a fixé un total de 36 produits autorisés à les introduire du Mali et du Niger mais sans interdire l'entrée d'autres produits. « Il n'y a aucune décision officielle qui interdit l'entrée



des produits autres que ceux fixés dans l'arrêté hormis les dattes », a-t-il dit. Pour des précautions sanitaires, il est impossible de laisser le transfert des produits introduits dans les régions sud dans le cadre du troc direct, vers les autres régions du pays, ce qui nécessite la création d'unités de transformation dans les wilayas du sud pour valoriser ces produits et créer de nouveaux postes d'emploi pour la population de ces wilayas, a ajouté le ministre. A propos de la facturation, le ministre a rappelé que les agriculteurs peuvent utiliser un bon de vente avec remise du reçu et enregistrement du numéro de la carte octroyée par la chambre nationale de l'agriculture. Pour ce qui est de la distribution des viandes rouges à partir des wilayas du sud vers le nord du pays, le ministre de l'Agriculture a indiqué que les autorités ont pris récemment une décision qui autorise cette opération, mais elle nécessite des investissements pour la création des abattoirs et des chambres froides et le transport avec l'association des éleveurs.

Nadine Oumakhlouf

session de formation au profit des professionnels de la communication relevant du secteur de la Santé

Une première session de formation a été lancée, mercredi à Alger, au profit des professionnels de la communication relevant du secteur de la Santé au niveau central et local dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Réponse solidaire européenne à la Covid-19 en Algérie". S'inscrivant dans le cadre de l'application du projet "Réponse solidaire européenne à la Covid-19 en Algérie", cette formation de deux jours qui sera mise en œuvre par le ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, en partenariat avec le PNUD vise à "renforcer les capacités des personnels du secteur de la Santé de niveau central et de wilaya dans le domaine de la communication en contexte de crise. Encadrée par le professeur Ameziiane Ferhani, formateur-enseignant en communication, ancien responsable de la communication au sein de nombreuses institutions et journaliste-chroniqueur, cette 1e session (31 mars-1 avril) sera dispensée dans un premier temps au profit des cadres et professionnels relevant du secteur et des directions de la santé de 24 wilayas. Financé par l'Union européenne à hauteur de 43 millions d'euros ledit projet englobe plusieurs axes, dont le don d'équipements et de matériel médical d'analyses pour le dépistage du nouveau coronavirus en faveur de l'Institut Pasteur, la formation sur leur utilisation et la sensibilisation et la prise de conscience de la société civile, et la formation au profit des cadres centraux et de wilaya sur la communication de crise, soit l'objectif même desdites sessions de formation, entre autres sessions destinées aux cadres locaux du secteur. L'objectif de la présente formation qui profitera à 130 cadres centraux et locaux est d'élaborer une stratégie et de l'accompagner en moyens nécessaires pour renforcer les connaissances sur les modalités de gestion de la communication de crise au profit des professionnels activant au sein de l'administration et des centres hospitalo-universitaires. L'enseignant-encadreur veillera, en premier lieu, à expliquer la situation pandémique induite par la crise de la Covid-19 pour en définir les principaux aspects liés à sa gestion de l'intérieur au niveau de l'administration et des institutions et de l'extérieur au niveau national. Le deuxième objectif de cet encadrement est de préparer son organisation à gérer une crise sanitaire, notamment avec la pression médiatique et celle des réseaux sociaux, en sus d'identifier les risques à éviter et les attitudes à favoriser. Ces deux premières sessions organisées en présentiel seront suivies d'autres formations en visioconférence destinées essentiellement aux CHU et autres établissements qui seront définis par le ministère de la Santé.

Nadine Oumakhlouf

AFFAIRES, TRAITEMENT, DOSSIERS, CASSATION

Justice : les vérités de Zeghmati

Traitement des affaires, procédures, dossiers, confiance et pourvoi en cassation. Voilà un sujet sur lequel le ministre de la Justice a discoursé, hier, depuis Koléa. Ainsi, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a indiqué que la Cour suprême était confrontée à un nombre élevé de pourvois en cassation, estimant que les efforts visant à améliorer la qualité des décisions de justice en matière pénale et civile en pâtissaient. Présidant l'ouverture des travaux d'une Journée d'étude organisée par la Cour suprême à l'Ecole supérieure de la magistrature (ESM) sur "les techniques de cassation en matière civile et pénale en droit algérien et en droit français", M. Zeghmati a évoqué "la problématique inhérente au nombre élevé de pourvois en cassation concernant diverses affaires", assurant que son secteur était disposé à tenir compte de toutes les propositions à même d'apporter une solution, y compris "à travers la révision de la législation y afférente". "Quel que soit le niveau de professionnalisme et de maîtrise des techniques de cassation, le nombre élevé de pourvois en cassation reste problématique", a estimé le garde des Sceaux, précisant que le bilan des trois dernières années (2018, 2019 et 2020) faisait ressortir une moyenne de 20,99% d'affaires pénales ayant fait l'objet d'un pourvoi en cassation, soit un cinquième des affaires jugées. C'est un taux "élevé", a estimé M. Zeghmati. Dans ces conditions, a-t-il ajouté, il est difficile de trancher les affaires dans des délais raisonnables et les efforts visant à améliorer la qualité des décisions de

justice en pâtissent. Même situation pour l'action civile, puisque les statistiques indiquent durant la même période que 15,11 % des affaires civiles ont fait l'objet de pourvoi en cassation. Ce taux est également "très élevé" vu le temps que prend le traitement des affaires civiles, a précisé M. Zeghmati. La Cour suprême relève, aujourd'hui plus que jamais, "le défi" de gérer ce nombre d'affaires et d'y statuer dans des délais "raisonnables", a-t-il dit, précisant que cela figure parmi les principes sur lesquels repose le système judiciaire algérien qui consacre dans le premier article du code de procédure pénale et le troisième article du Code de procédure civile et administrative la garantie de ce principe sans impact sur la qualité des décisions. Dans ce contexte, il a appelé les participants aux travaux de la journée d'étude à proposer les dispositions nécessaires pour sortir de cette situation. La Cour suprême ou le conseil d'Etat sont les derniers auxquels recourt le citoyen pour réclamer ses droits et lever l'injustice dont il fait l'objet, de même qu'ils constituent la dernière soupape de sécurité pour protéger la société dans le cadre de la loi, et partant jeter les bases d'un état démocratique où règne la justice, a-t-il ajouté. Concernant l'organisation de la journée d'étude, M. Zeghmati a mis l'accent sur son importance, d'autant qu'il s'agit de renforcer le rôle de la Cour suprême et du conseil d'Etat de manière à garantir la concrétisation du principe de la séparation dans des délais raisonnables, et de manière générale l'efficacité du système judiciaire national. Il a indiqué par la

même occasion que cette rencontre s'inscrivait dans le cadre de la coopération et de l'échange d'expériences entre les magistrats algériens et français, se félicitant des liens de coopération qui traduisent "les relations amicales entre les deux pays, renforcées par la proximité géographique et humanitaire et la ressemblance des systèmes juridiques des deux pays". L'Ecole supérieure de la magistrature (ESM) de Koléa abrite une journée d'étude sur "les techniques de cassation en matière civile et pénale en droit algérien et en droit français, en collaboration avec des experts de l'Union européenne (UE) et de la France et en présence du conseiller du président de la République chargé des affaires juridiques et judiciaires, Boualem Boualem. Cette journée d'étude, organisée également en collaboration avec l'Union nationale des bâtonnats et du Programme d'appui au secteur de la justice en Algérie (PASJA), est présidée par le Premier président et le Procureur général de la Cour suprême, respectivement Abderrachid Tabi et Abderrahim Madjid. Prennent également part à cette rencontre, la Première présidente de la Cour de cassation française, Chantal Arens, le président de l'Union nationale des bâtonnats, Ahmed Sai et l'experte principale du PASJA, Chantal Bussiere. Des magistrats de la Cour suprême et du Conseil d'Etat, des avocats et des cadres supérieurs algériens prennent, aussi, part à cette manifestation, qui voit également la participation, par visioconférence, de magistrats et avocats français.

M.M

L'AGIRE lance un projet pour impliquer les enfants dans les efforts de préservation de l'eau

L'Agence nationale de gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE) a annoncé mercredi dans un communiqué, le lancement d'un nouveau projet visant à impliquer les enfants dans les efforts de préservation des ressources en eau. Cette initiative lancée dans différentes wilayas a pour objectif d'encourager la population en général et les enfants en particulier à préserver la ressource en eau et à l'utiliser de façon rationnelle, selon la même source. Elle permet de "responsabiliser les générations futures sur leur devoir de participer à la préservation de l'eau d'une part et à éduquer et former cette catégorie sur la nécessité d'adopter et de vulgariser les bons réflexes par rapport à l'usage de l'eau, d'autre part". Le projet se traduit par la création d'une communauté d'enfants âgés entre 8 et 15 ans, portant le slogan de "Nous sommes les protecteurs de l'eau", qui sera chargée de participer à la



préservation de l'eau dans tous ses usages domestiques. L'AGIRE a fait remarquer,

dans ce sens, que le nombre d'enfants scolarisés s'élève à plus de 9 millions d'élèves, soit 21% du nombre global de la population, estimant que la contribution de cette catégorie sera donc "plus que significative". "En plus de sa capacité à penser de façon créative l'enfant apprend vite, est attentif, et exerce son jugement naturellement", souligne encore la même source. L'initiative a été lancée officiellement à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars, en présence du ministre des Ressources en Eau, de la ministre de l'Environnement et du ministre de la Transition énergétique.

Habitat

20.000 logements livrés à Alger avant la fin du 1er semestre 2021

Près de 20.000 logements, toutes formules confondues, seront livrés dans la wilaya d'Alger, et ce, avant la fin du premier semestre de l'année en cours, a annoncé, mercredi à Alger, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Balaribi. "Près de 20.000 logements, toutes formules confondues, seront livrés à leurs bénéficiaires dans la wilaya d'Alger au cours des mois de mai et juin prochains", a déclaré M. Balaribi à la presse, en marge d'une visite d'inspection inopinée au projet LPP de Plateau Est de Ouled

Fayet. Il a assuré, dans ce sens, qu'un suivi sur le terrain était effectué pour s'enquérir de l'état d'avancement des différents projets, soulignant que les projets qu'il avait inspecté au cours des derniers jours, notamment celui de Douéra avec 10.000 unités en cours de réalisation, ont pris une "nouvelle dynamique". Le ministre a annoncé, par ailleurs, que les ordres de versement (OV) de la première tranche du prix du logement, concernant les souscripteurs du programme AADL 2 (inscrits par Internet en 2013) dont les recours ont été acceptés seront "émis ce

soir (mercredi) à partir de 20h". Cette opération concernera plus de 18.000 souscripteurs répartis sur 16 wilayas du pays, dans une première phase, a-t-il expliqué. "Cette démarche s'inscrit dans la stratégie du gouvernement de clore +définitivement+ le dossier des procédures commerciales du programme AADL 2", a-t-il indiqué, ajoutant que le règlement du problème des recours constituait "le dernier dossier en suspens" de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL)

Education nationale

Les enseignants du primaire protestent à Alger

Une soixantaine d'enseignants du primaire venus de plusieurs wilayas du pays ont organisé, hier, un sit-in devant l'annexe du ministère de l'Education à Alger pour réitérer leurs revendications socioprofessionnelles. Le chargé de l'information à la Coordination des professeurs d'enseignement primaire (non agréé), Moussa Slimani a indiqué dans une déclaration à l'APS que ce sit-in a été organisé pour "rappeler au ministère ses promesses actées dans le communiqué rendu public fin 2019, lequel comporte plusieurs points, dont l'application des dispositions du décret présidentiel 14-266 du 28 septembre 2014, suite l'amendement du décret exécutif 08-315 du 11 octobre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires de l'Education nationale". Le ministère avait affirmé que le "projet de statut particulier est à sa phase finale" et qu'il allait entrer en vigueur au plus tard le 31 mars 2020, a-t-il rappelé. Rappelant la tenue de plusieurs réunions avec le ministère dont des cadres se sont engagés à appliquer la teneur du communiqué, il a indiqué que crise sanitaire oblige, les enseignants n'ont pas tenu de sit-in l'année dernière. Ce sit-in a été décidé pour rappeler au ministère l'impératif d'appliquer ledit communiqué qui stipule aussi l'"unification de la classification et le changement des programmes", a ajouté M. Slimani. Le ministre de l'Education nationale, Mohamed Ouadjaout tient une série de rencontres programmées par le ministère avec les partenaires sociaux pour examiner les préoccupations à caractère éducatif et socioprofessionnel.

Opep+

Début des travaux de la 28e réunion du JMMC

Les travaux de la 28ème réunion du Comité ministériel conjoint de suivi Opep et non-Opep (JMMC), ont débuté, hier, par visio-conférence avec la participation du ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab. La réunion est co-présidée par le ministre saoudien de l'Energie, Abdelaziz ben Salmane et le vice-Premier ministre russe, Alexander Novak, avec la participation du ministre angolais du Pétrole et des Ressources minières, Diamantino Pedro Azvedo, en sa qualité de président de l'Opep, ainsi que le Secrétaire général de l'Opep, Mohammed Barkindo. Cette réunion sera consacrée notamment à l'examen des perspectives d'évolution du marché pétrolier à court terme. Les membres du JMMC auront également à évaluer, sur la base du rapport du Comité technique conjoint, le niveau de respect des engagements de baisse de la production des pays participants à la Déclaration de coopération, pour le mois de février 2021. Le JMMC est composé de sept pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), à savoir l'Algérie, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, l'Irak, le Koweït, le Nigeria et le Venezuela et de deux pays non membres de l'Organisation, à savoir la Russie et le Kazakhstan. La réunion du JMMC sera suivie demain jeudi par la 14e réunion ministérielle de l'Opep et non-Opep.

Logitrans et l'Université de Tamanrasset signent une convention de coopération pour la formation des étudiants

Le Groupe public de transport terrestre de marchandises et de logistique Logitrans et l'Université de Tamanrasset ont signé mercredi une convention-cadre de coopération pour la formation des étudiants dans des spécialités en lien avec les activités de transport et de logistique en vue de leur recrutement. La convention-cadre a été paraphée par le P-dg du Groupe Logitrans, Boualem Kini, et le recteur de l'Université de Tamanrasset, Choucha Abdelghani, en présence de cadres et de directeurs du groupe et de l'Université. Cette convention entre dans le cadre des préparatifs du groupe en prévision du lancement de la plateforme logistique en cours de réalisation dans la wilaya de Tamanrasset et dont les travaux ont bien avancé. A ce titre, les étudiants de la wilaya seront formés et recrutés pour assurer la gestion de cette plateforme regroupant les filiales Agefal (Agence de gestion du fret d'Algérie), SNTR Transport et Logitrans Transport international. Pour le P-dg du Groupe Logitrans, cette convention de coopération "revêt une dimension sociale et morale pour les habi-



tants de la région dont les étudiants universitaires pourront bénéficier d'une formation et d'un recrutement, et ce, dans le cadre de la politique du groupe visant à encadrer la main d'œuvre locale en vue de lui confier la gestion". "Etant les premiers dans la région, nous préparons le terrain pour l'arrivée d'autres entreprises qui devront trouver des cadres formés prêts à assumer des fonctions dans la région. Nous avons besoin d'étudiants brillants en ma-

thématiques appliquées et en science de gestion ainsi que des ingénieurs", a ajouté M. Kini. Un travail est mené, en collaboration avec l'université de Constantine dans le cadre de mesures décentralisées, pour le transfert de la formation dans les spécialités des Transports et de la logistique à l'Université de Tamanrasset. Le groupe prend en charge la formation des étudiants et leur assure un salaire jusqu'à leur intégration dans le Groupe, avec l'assistance

de cadres centraux compétents chargés de transférer leur expertise à la main d'œuvre locale avant de se retirer et de céder la gestion totale aux employés locaux. Ces mesures visent à faire appel à la main d'œuvre locale et éviter d'apporter la main d'œuvre des wilayas voisines pour l'appui de la population locale et rationaliser les dépenses du groupe. Le groupe compte également recruter des chauffeurs, des agents de sécurité ainsi que des mécaniciens de la wilaya. Le PDG du groupe compte effectuer une visite d'inspection à la base logistique après le mois sacré du ramadhan pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux et de la mise en œuvre de la convention. Pour sa part, Pr Choucha a salué les efforts que déploie le groupe pour développer l'environnement socioéconomique dans la wilaya et intégrer l'Université dans le monde du travail. Le groupe a proposé des solutions efficaces en matière de formation et de recrutement, ce qui permet à l'étudiant de suivre une formation pratique dans les domaines liés au transport et à la logistique. Trois instituts dans la wilaya bénéficieront de la

convention-cadre, à savoir les Instituts des sciences, des technologies, de l'économie, du management et des sciences politiques. Pr Choucha a assuré, à l'occasion, de la poursuite des démarches de l'université en coordination avec le groupe, en vue de l'ouverture du niveau Master en transport terrestre à l'Université de Tamanrasset, en collaboration avec l'Université de Constantine. Déplorant l'absence d'un tissu industriel ou d'une zone d'activités dans la wilaya capables de drainer les diplômés de l'université et les activités économiques, Pr Choucha a appelé à assurer l'électricité, l'eau, le gaz et les fibres optiques qui aident les opérateurs à établir des activités dans la région, au mieux des intérêts des étudiants et de la wilaya dans l'ensemble. Pour sa part, la cheffe du centre de la filiale AGEFAL à Tamanrasset relevant du groupe Logitrans, Temari Hamida, a affirmé que la plateforme logistique en cours de réalisation "a atteint des étapes avancées". Implantée à 15 km du chef lieu de la wilaya, cette plateforme s'étend sur une superficie de 16 hectares.

M.L

Médicaments

Accord SNAPO-Novonordisk pour une marge des pharmaciens à 20%

Le syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (SNAPO) est parvenu à un accord avec les responsables nationaux des laboratoires Novonordisk pour rétablir la marge des pharmaciens à son niveau réglementaire, soit 20%, a indiqué mercredi le syndicat dans un communiqué. "La marge des pharmaciens sera désormais rétablie à son niveau réglementaire, à savoir 20%, conformément à la réglementation en vigueur", a annoncé le SNAPO en précisant que le bureau national du syndicat a eu des contacts avec les responsables nationaux des laboratoires Novonordisk qui s'est en-

gagé à compenser les pharmaciens sur le plan financier par rapport aux ventes effectuées avec une marge inférieure à 20%. "Désormais ce produit aura un PPA dans le respect des marges fixées par le décret exécutif 98-44 du 1er février 1998, selon les paliers réglementaires pour les différents opérateurs du secteur du médicament, en tenant compte de départ et de référence le prix FOB ou PSU", lit-on dans le communiqué. Le syndicat a, dans ce cadre, salué la "réactivité" du ministre de l'Industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahmed, "qui est intervenu personnellement, suite à la requête qui lui a été

adressée par le SNAPO, pour faire respecter l'application des marges, qui reviennent de droit au pharmacien, dans le respect des protocoles et procédures réglementaires instaurées par l'Etat", ajoute le communiqué. "Son intervention a été saluante", selon la même source. Le syndicat a tenu à signaler enfin que les officines ont vécu un épisode qui a failli être "catastrophique et destructeur" pour l'officine, en appelant à "continuer tous à être mobilisés et vigilants pour préserver la viabilité de la profession".

MALIKA.Z

PÉTROLE

Le Brent se maintient à près de 64 dollars

Les prix du pétrole étaient proches de l'équilibre mercredi, traduisant l'attentisme des investisseurs avant la publication par l'EIA des stocks de pétrole brut aux Etats-Unis plus tard dans la journée et le sommet ministériel de l'Opep+ jeudi. Avant midi, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai, dont c'est le dernier jour de cotation, valait 63,85 dollars à Londres, en baisse de 0,45% par rapport à la clôture de la veille. A New York, le baril américain de WTI pour le même mois perdait 0,38%, à 60,32 dollars. Les cours des deux contrats de référence étaient également en repli mardi, de plus de 1% à Londres comme à New York. Le marché attend les prochaines données sur les stocks de pétrole brut aux Etats-Unis, publiées par l'Agence américaine d'information sur l'Energie (EIA) plus tard dans la journée. Mardi, la fédération qui regroupe les professionnels du secteur pétrolier aux Etats-Unis, l'American Petroleum Institute (API), aux estimations jugées moins fiables, a indiqué que ceux-ci avaient grimpé de 3,9 millions de barils dans le pays la

semaine passée. Selon la médiane d'analystes interrogés par l'agence Bloomberg, ces stocks pour la semaine passée sont en revanche attendus par l'EIA en baisse de 1,5 million de barils. Mais le principal rendez-vous de la semaine reste le troisième sommet ministériel de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole

(Opep) et de ses alliés (Opep+) qui se tiendra vers 14 heures à partir de midi dans la capitale autrichienne Vienne. "Comptenu du recul des prix (observé ces dernières semaines), il est probable que l'Opep+ maintiendra son cap", a estimé Neil Wilson, de Markets.com.

M.M

MONNAIES

L'euro remonte face au dollar

L'euro remontait face au dollar mercredi sans conviction après avoir atteint un nouveau plus bas depuis novembre, les cambistes privilégiant les Etats-Unis, où le rapport sur l'emploi du secteur privé américain pour mars est attendu. Avant midi, l'euro gagnait 0,26% face au billet vert à 1,1747 dollar, après avoir touché 1,1704 dollar ce matin, un plus bas depuis près de cinq mois. "Les gestionnaires de fonds vont rééquilibrer leurs portefeuilles" avant la fin du trimestre, explique Rohini Grover, analyste chez Deutsche Bank, ce qui pèse à court terme sur le dollar, grand gagnant de ce début d'année. L'euro cède 3,9% face au billet vert sur les trois premiers mois de 2021, poussant plusieurs analystes, qui misaient au contraire sur une faiblesse du dollar cette année, à revoir leurs prévisions. C'est le cas des économistes d'UBS, qui reconnaissent que "les mesures de relance économique américaine sont plus fortes que nous ne nous y attendions, et la sortie de la zone euro de la pandémie est compromise". Aux Etats-Unis, après le passage d'un plan de relance post-pandémie de 1.900 milliards de dollars, Joe Biden vise maintenant un plan d'investissement dans les infrastructures de 3 ou 4 milliers de milliards de dollars. A plus court terme, les cambistes prendront connaissance à 13H15 GMT du rapport mensuel sur les créations d'emplois dans le secteur privé aux Etats-Unis pour mars (ADP). "Le rapport ADP pourrait donner une nouvelle preuve que l'économie américaine est en plein essor, si les chiffres sont en accord avec le bond de la confiance des consommateurs américains", a commenté Michael Hewson. Face à ce rebond de l'économie aux Etats-Unis, la Banque centrale américaine a promis de garder des taux bas, quitte à dépasser temporairement son objectif d'inflation de 2%.

AGRICULTURE

Le gouvernement va prendre en charge les préoccupations des opérateurs dans le Sud

Les ministres participant à la rencontre nationale sur "l'exportation des produits agricoles et le système du commerce de troc avec les pays du sahel africain", tenue mardi à Tamanrasset, ont mis en avant la détermination du Gouvernement à prendre en charge les préoccupations des opérateurs économiques dans ce domaine, l'objectif étant de lancer des investissements bénéfiques pour les populations des régions du Sud, sur les plans socioéconomique et sécuritaire. Rehaussée par la participation de plusieurs membres du Gouvernement, la rencontre a permis de mettre le doigt sur les problèmes auxquels se heurtent les différents acteurs dans le Sud, à travers des débats ayant porté essentiellement sur les problématiques de la facturation, les points de passage des produits, et le transfert de fonds. Les participants à cette rencontre ont évoqué les différents défis auxquels font face les opérateurs économiques lors l'exportation, du troc ou de l'investissement dans les wilayas du Sud, plaçant pour des mesures plus audacieuses en vue de la promotion du commerce de troc, du soutien de l'exportation des produits agricoles vers les pays du Sahel, et de l'accompagnement des acteurs



dans le développement de ce type de commerce, de façon à assurer la sécurité et la stabilité pour les populations de ces régions et à mettre un terme au commerce parallèle sur les frontières. Les intervenants parmi des professionnels, des agriculteurs et des éleveurs ainsi que des commerçants ont souligné les difficultés et les obstacles les plus importants qui entravent le développement de cette activité, dont notamment la fermeture des passages frontaliers et l'exigence des autorisations de circulation qui demandent aux opérateurs plus de

temps et de déplacements, en sus de la mauvaise situation de certaines routes et de passagers, dont principalement la route nationale N01, et l'absence des stations ferroviaires capables d'épargner aux opérateurs les coûts de chargement. Ils ont en outre abordé la problématique d'interdiction d'exportation de certains produits très demandés dans les pays voisins du Sahel, appelant à la relance du mode de convois commerciaux en matière d'échange entre ces pays et à la révision des listes des produits autorisés à l'importation.

Répondant aux intervenants, les membres du Gouvernement présents à cette rencontre ont réitéré la détermination de l'Etat à accompagner les entreprises et encourager l'investissement structurant dans les régions Sud, en concrétisation de la stratégie tracée qui vise à diversifier l'économie nationale hors-hydrocarbures et ce, en trouvant des solutions aux différents problèmes soulevés à court ou à moyen termes et qui sont, selon eux, "logiques et objectives". Dans ce cadre, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani a affirmé mardi depuis Tamanrasset, que son secteur accordait plusieurs facilitations aux investisseurs désirant exercer des activités de production ou de transformation des produits agricoles ou autres connexes dans les wilayas du Sud. Le ministre a évoqué le rôle du portail numérique du secteur et le site électronique de l'Office de développement de l'agriculture saharienne dans l'assouplissement des procédures relatives à la concrétisation de ces investissements. Dans le même contexte, M. Hemdani a souligné que "la conjoncture économique, politique,

sécuritaire et stratégique impose la structuration de l'investissement dans le Sud". Pour sa part, le représentant du ministère de la Défense nationale (MDN), estime que le traitement de la question des passages, soulevée par les opérateurs, en matière de troc et d'exportation et les demandes introduites concernant l'ouverture, de manière permanente, des passages frontaliers, relève de cas de Force majeure, à savoir la crise sanitaire mondiale induite par la propagation de la pandémie Covid-19, ajoutant que cette préoccupation est tributaire de la décision des autorités sanitaires. Selon le même responsable, rien n'empêche l'examen de la décision d'ouverture des passages par la Commission sécuritaire de la wilaya de Tamanrasset et les Autorités suprêmes dans le secteur, tout en prenant en considération les effets de la situation sécuritaire dans certains Etat limitrophes sur cette décision d'ouverture. De son côté, le ministre du Commerce, Kamel Rezig a annoncé l'organisation, dans les prochains jours, d'une rencontre d'évaluation du commerce de troc pour rééquilibrer son activité entre l'Algérie et les pays du voisinage.

SOLDES DE RAMADHAN

Les conditions assouplies pour les commerçants



Pour faire baisser les prix des produits alimentaires et d'autres marchandises, le gouvernement a décidé d'organiser des soldes à la veille du mois de Ramadhan. Pour faciliter cette opération, le ministère du Commerce a même offert des facilitations aux commerçants. Ces derniers ne sont plus obligés de faire une demande préalable pour pratiquer les soldes. « Nous invitons les opérateurs à se lancer avec force dans l'exercice de ces ventes en soldes et des ventes promotionnelles également, qui sont ouvertes durant toute l'année et qui concernent les produits très demandés durant ces deux événements (alimentation générale, fruits et légumes, viandes, fruits secs, ingrédients des gâteaux, habillements et chaussures, électroménagers et ustensiles de cuisine) et de consentir des réductions de prix attractives pour les consommateurs et ce, pour satisfaire leurs attentes mutuelles en la matière », indique le ministère dans un communiqué. Le ministère informe aussi

les opérateurs que « dans le cadre de l'assouplissement des procédures administratives, il a été décidé de les dispenser exceptionnellement durant ces deux périodes, de la demande d'autorisation d'exercice de ces deux activités (ventes en soldes et promotionnelles) ». Cette décision intervient quelques jours seulement après l'annonce, par le ministère du Commerce, de l'ouverture d'une période spéciale de soldes. « Le ministère du Commerce informe les agents économiques et les consommateurs que l'activité de vente en soldes a été autorisée durant le mois de ramadhan et les deux jours de l'aïd el fitr de l'année en cours et ce, au niveau des locaux commerciaux, des foires et des espaces commerciaux réservés à cet effet », indiquait en effet le département de Kamel Rezig. « Dans le but de permettre aux consommateurs de bénéficier de la vente en solde avant le mois de ramadhan, les services du ministère du Commerce ont arrêté la date du lancement de ce type de vente à partir du

7 avril 2021 jusqu'au 13 mai 2021 coïncidant avec le 2e jour de l'aïd », ajoute la même source. L'opération de vente promotionnelle et de soldes concerne, « les biens et les produits convoités par le citoyen dans de telles occasions, en particulier les denrées alimentaires, les légumes et les fruits, la viande de toutes sortes, les fruits secs, les fournitures de gâteaux, les vêtements et les chaussures, ainsi que les appareils électroménagers, les ustensiles et autres ». Ces modes de vente sont l'occasion pour les agents économiques de revitaliser et de mettre à niveau leurs activités, les appelant à les activer et à contribuer à proposer des prix bas et compétitifs, permettant aux consommateurs de bénéficier de biens et services à des prix promotionnels et réduits. Avant cette annonce, les soldes étaient réservées aux autres périodes de l'année. Cela se faisait deux fois par an. Mais depuis décembre, un décret étendait cette opération à la période de Ramadhan. Saïd Sadia

VIGNETTE AUTOMOBILE

Le délai d'acquiescement prolongé jusqu'au 29 avril

La période légale d'acquiescement de la vignette automobile pour l'année 2021, fixée initialement du 1er au 31 mars, a été prorogée à titre exceptionnel, au jeudi 29 avril 2021 à 16 heures, a annoncé mercredi la Direction générale des impôts (DGI). Cette mesure optionnelle a été décidée afin de faciliter aux citoyens l'acquisition de la vignette automobile, a précisé la DGI dans un communiqué, tout en rappelant que les vignettes automobiles sont "disponibles, dans toutes leurs quotités" au niveau des recettes des impôts et des bureaux de poste. La DGI prévient par ailleurs que tout retard dans l'acquisition des vignettes, donnera lieu au paiement des amendes prévues par les dispositions de l'article 305 du code du timbre, soit une majoration de 50% pour les paiements effectués spontanément. "Cette majoration est portée à 100% lorsque l'infraction est constatée par les services habilités", a-t-elle encore rappelé. Le communiqué précise à l'attention des propriétaires des véhicules utilitaires d'exploitation que le montant de la vignette est en fonction du poids total en charge (PTC). S'agissant des véhicules de transport de voyageurs, le montant est fixé suivant le nombre de sièges, a-t-on précisé. La DGI rappelle, par ailleurs, que le défaut de l'apposition de la vignette sur le par-brise donne lieu à l'application d'une amende fiscale égale au montant de cette vignette (article 308 di code du timbre).

Plus de 16 quintaux de kif traité saisis au niveau des frontières avec le Maroc la semaine écoulée

Plusieurs opérations ont été menées par des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), dont la saisie de plus de 16 quintaux de kif traité que des bandes criminelles ont tenté d'introduire à travers les frontières avec le Maroc, durant la période du 24 au 30 mars, selon un bilan opérationnel de l'ANP rendu public mercredi. "Dans la dynamique des efforts visant à asseoir la sécurité et la sérénité sur l'ensemble du territoire national, des unités et des détachements de l'ANP ont mené, durant la période du 24 au 30 mars 2021, plusieurs opérations dont les résultats dénotent du haut professionnalisme et de l'engagement indéfectible de nos Forces Armées à préserver et prémunir notre pays contre toute forme de menaces sécuritaires et fléaux connexes", précise la même source. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et "en continuité des efforts intenses" visant à venir à bout du



fléau du narcotrafic dans le pays, des détachements combinés de l'ANP ont inter-cepté, en coordination avec les différents services de sécurité dans diverses opéra-

tions exécutées à travers les différentes Régions militaires, "(33) narcotrafiquants et saisi de grandes quantités de kif traité s'élevant à (16) quintaux et (74,5) kilogrammes, que les bandes criminelles ont tenté d'introduire à travers les frontières avec le Maroc". A ce titre, des détachements de l'ANP, les services de la Gendarmerie nationale et des Garde-frontières ont arrêté, lors d'opérations distinctes au niveau des territoires des 2e et 3e Régions militaires, "(13) narcotrafiquants dont (01) de nationalité marocaine et saisi (14) quintaux et (38,5) kilogrammes de kif traité", alors que "(20) narcotrafiquants ont été appréhendés et (236) kilogrammes de la même substance, ainsi que (29204) comprimés psychotropes ont été saisis dans diverses opérations menées dans les autres Régions Militaires", selon le même bilan. Par ailleurs, des détachements de l'ANP ont inter-cepté, à Tamanrasset, In Guezzam, Bordj

Badji Mokhtar, Djanet et In Amenas, "(455) individus et saisi (27) véhicules, (356) groupes électrogènes, (145) marteaux piqueurs, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que (19,3) tonnes de mélange d'or brut et de pierres et (5,25) tonne de denrées alimentaires". Dans le même cadre, "(12) autres individus ont été arrêtés, et (11) fusils de chasse, (02) pistolets automatiques, (2309) cartouches pour fusil de chasse, (1900800) unités d'articles pyrotechniques, (432) smartphones, (23250) unités de tabacs" ont été saisis lors d'opérations distinctes menées à Ouargla, El-Oued, Ghardaïa, Djelfa, Tipaza et Tiaret, précise-t-on. De même, "des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à (19389) litres ont été déjouées à Tébessa, El-Tarf, Souk Ahras, Ouargla et Tindouf".

L.M

BEJAIA

Huit morts dans une fosse sceptique à la prison de Oued Ghir

Huit personnes sont mortes par suffocation, mercredi, dans une fosse sceptique, à la prison de Oued Ghir, Ghir à 10 km à l'ouest de Bejaia, a appris l'APS de sources locales. Les victimes sont des ouvriers qui étaient descendus dans la fosse sciep-

tique afin de la nettoyer, ils se-raient, à priori, morts par suffo-cation, selon les informations recueillies. Le ministre de l'In-térieur, des collectivités locales est attendu à Bejaia cet après midi, suite à cet accident à pro-pos duquel plus de détails se-ront fournis ultérieurement.



MÉDÉA

690 millions de DA pour l'opération de solidarité ramadhan

Une subvention financière d'un montant de l'ordre de 690 millions de DA sera consacrée à l'opération de solidarité ramadhan, a ré-vélé, mercredi, le wali de Médéa. Cette dotation financière, qui n'inclut pas la participation d'organismes économiques et les dons de bienfaiteurs, qui pourrait s'ajouter à l'aide financière consentie par les pouvoirs publics, permettra, "d'assurer

la prise en charge de milliers de familles nécessiteuses ou vivant dans des condi-tions sociales précaires", a indiqué Djahid Mousse lors de la 4ème session ordinaire de l'assemblée populaire de wilaya (APW). L'opération de solidarité rama-dhan va cibler, a indiqué le wali, pas moins de 69.000 familles démunies, re-censées par les services de la direction lo-cale de l'Action sociale et de la Solidarité

(DASS), avec l'appui des cellules de proximité et les collectivités locales, à tra-vers les 64 communes que compte la wi-laya, a-t-il ajouté. Les commissions locales en charge de cette opération de so-lidarité ont été instruites à l'effet d'enta-mer l'opération, dans les meilleurs délais, et veiller à ce que les aides parviennent aux familles nécessiteuses déjà recensées, avant le début du mois sacré

TIARET

4e Salon national des arts plastiques à partir du 4 avril

La Maison de la culture "Ali Maa-chi" de Tiaret organisera le 4e Salon national des arts plastiques du 4 au 8 avril prochain, avec la parti-cipation de plus de 60 artistes peintres, a-t-on appris de auprès de l'établissement culturel. Placée sous le slogan "Les cou-leurs rostomides", cette édition sera dé-diée à l'artiste Mustapha Senoussi en hommage à son parcours artistique et en

guise de reconnaissance pour ses contri-butions dans l'art plastique algérien au ni-veau nationale et à l'étranger. La manifestation comportera des expositions du patrimoine artisanal traditionnel et de livres, ainsi que des ateliers d'œuvres au centre de l'enfance assistée et dans des lieux publics de la wilaya de Tiaret. La 4e édition du Salon national des arts plas-tiques a accordé un intérêt particulier au

patrimoine culturel algérien en invitant les artistes participants de différentes wilayas à porter des habits traditionnels de leurs régions. Mustapha Senoussi est un artiste réaliste impressionniste spécialisée en calligraphie arabe, ayant obtenu le premier prix du concours du 1er salon de la calli-graphie arabe en 1992 puis le premier prix du concours de banderoles publicitaires sur l'environnement à Naama en 2007.

ORAN

Distribution prochaine de 5.800 logements location-vente

Pas moins de 5.800 logements de la formule location-vente (AADL) se-ront distribués au nouveau pôle urbain "Ahmed Zabana" de Misserghine (Oran) avant le 10 avril prochain, a-t-on appris mercredi auprès de la direction régionale de l'Agence nationale d'amé-lioration et de développement du loge-ment (AADL). Les travaux de réalisation de ce quota de logements ont été ache-vés à 100%, de même que ceux de rac-cordement au réseau de gaz, de bitumage des routes et d'aménagement extérieur comprenant les espaces verts et les aires de jeu pour enfants, ainsi que l'éclairage public, a-t-on indiqué. Le seul obstacle ayant retardé la distribu-tion de ces logements était le non achè-vement des travaux de réalisation du réservoir d'eau d'une capacité de 10.000 mètres cubes, qui viennent d'être achevés et les essais techniques ont été effectués avec succès, a-t-on fait savoir. L'autre quota de 2.000 loge-ments location-vente sur le même site sera distribué une fois les travaux de réalisation d'une station de relevage, de pompage et d'assainissement, à la charge de l'AADL, seront achevés, selon la même source. Afin d'augmen-ter le rythme des réalisations au niveau des sites d'habitat au nouveau pôle ur-bain "Ahmed Zabana" de Misserghine, les travaux se poursuivent sur 24 heures avec la mise en place de trois équipes, dans l'objectif de livrer les pro-jets dans les délais contractuels, a-t-on souligné. Les mêmes services ont éga-lement fait part de la distribution de 12.000 logements similaires au même pôle urbain au mois de juillet prochain.

CHLEF

Mise en échec d'une tentative d'émigration clandestine de 20 personnes à El Marsa

Une tentative d'émigration clan-destine de 20 personnes, à partir du littoral d'El Marsa (84 km au nord-ouest de Chlef), a été mise en échec par les éléments de la sûreté de cette daïra, a-t-on appris mercredi de ce corps constitué. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, dont l'émigration clandestine, les éléments de la sûreté de daïra d'El Marsa ont mis en échec une tentative d'émigration clandestine, en procédant à

l'arrestation de 20 personnes, âgées entre 24 et 34 ans, qui s'appêtaient à quitter illégalement le territoire national à partir du littoral d'El Marsa, a indiqué un communiqué de la cellule de commu-nication de la sûreté de wilaya. Selon le document, cette opération a été réalisée grâce à l'exploitation d'informations portant sur un groupe de personnes col-lectant des sommes d'argent auprès de certains jeunes, en vue de planifier et préparer une opération d'émigration

clandestine, suite à quoi une enquête a été ouverte. Les investigations menées dans le cadre de cette enquête ont abouti, selon la même source, à l'arres-tation de 20 suspects, qui ont été tous transférés vers le siège de la brigade pour complément d'enquête et la saisie d'une embarcation de plaisance équipée, appartenant à l'un d'eux. Deux procé-dures judiciaires ont été instruites contre les mis en cause dans cette affaire. La première concernant quatre suspects

poursuivis pour "constitution d'une as-sociation de malfaiteurs pour un trafic de migrants dans le cadre d'un groupe criminel organisé en vue de l'obtention, d'une manière directe ou indirecte, d'un intérêt financier ou autre intérêt" et la 2eme à l'encontre de 16 suspects pour "sortie du territoire national sans auto-risation". Les prévenus ont été présentés devant les autorités compétentes près le tribunal de Ténès.

M.L

BOUMERDES

Récupération de près de 400.000 m3 d'eau grâce à la réparation des fuites

Un volume global de 392.000 m3 d'eau potable a été récupéré suite à la réparation de près de 8.900 fuites, à travers différents réseaux gérés par l'unité de Boumerdes de l'Algérienne des eaux (ADE), a-t-on appris, mardi, auprès du directeur local de cette entreprise. "Ce volume d'eau potable a été récupéré suite à la réparation de fuites et de pannes multiples enregistrées à travers la wilaya, lors de sorties sur terrain réalisées durant la période allant du début 2020 à mars courant", a indiqué à l'APS, le directeur, Boussoufa Zoubir. La majorité de ces fuites, réparées dès leur constat par les services compétents ou leur signalement par les citoyens, a été signalée sur les réseaux de distribution et d'adduction, les compteurs, les châteaux d'eau, et les conduites de pompage. A l'origine de ces fuites d'eau, des raccordements illicites et anarchiques au réseau et la vétusté de certaines conduites d'eau potable et de réservoirs, outre les travaux réalisés par différentes entre-



prises, organismes et citoyens, à proximité du réseau d'AEP et qui souvent endommagent les canalisations, est-il déploré de même source. Dans le cadre des efforts de lutte contre les fuites d'eau et les raccordements illicites, l'ADE de Boumerdes a lancé, en 2020, une opération d'installation progressive des compteurs au niveau des habitations et constructions à travers les communes, dont les zones reculées notamment, dans l'objectif

d'améliorer les prestations fournies aux citoyens et de réduire les pertes financières subies par l'entreprise, en identifiant et en prenant déterminant le volume réel d'eau consommé et en mettant un terme à la facturation forfaitaire. A noter que l'ADE de Boumerdes produit un volume quotidien global de pas moins de 221.000 m3 d'eau (entre eaux souterraines, eaux superficielles et eau dessalée), soit une moyenne de 180L/J par abonné.

OUARGLA

Des opérations en cours de réalisation à Sidi-Khouiled

Plusieurs opérations de développement, tous secteurs confondus, sont en cours de réalisation dans la daïra de Sidi Khouiled (wilaya de Ouargla), a-t-on appris mercredi auprès des services de la wilaya. Les travaux de réalisation de salles de soins à Ain-Moussa et Oum-Raneb (commune de Sidi-Khouiled) sont en cours d'achèvement, tandis qu'une structure similaire a été récemment réceptionnée au quartier Sidi-Abdelkader

(commune d'Ain-El-Beida), a-t-on indiqué. Au second semestre de l'année en cours, une maison de jeunes et un lycée, dont les travaux tirent à leur fin, seront réceptionnés dans la commune de Hassi-Benabdallah, a-t-on précisé, ajoutant que la réception d'un stade communal de football, revêtu d'une pelouse synthétique, actuellement à 80% d'avancement de ses travaux, est également attendue. Les structures éducatives dans la daïra de Sid-Khouiled ont été renfor-

cées par une série de projets, à des taux d'avancement variant entre 70 et 90%, portant sur la réalisation d'un lycée de 800 places dans la commune d'Ain El-Beida, de trois (3) salles d'extension à l'école primaire "Ali Hamdane" à Chott, deux (2) autres à l'école "El-Mir Abdelkader" dans la localité d'Oum-Raneb, qui devront être mises en service la prochaine rentrée scolaire.

M.L

Nouvelles brèves des wilayas

AIN TEMOUCHENT

- Les services de la sûreté de daïra d'El Amria (Ain Témouchent) ont saisi de 1,53 kg de kif traité et arrêté deux individus activant dans le domaine de trafic de drogue, a-t-on appris mardi auprès de ce corps de sécurité. Agissant sur informations faisant état d'une activité d'un individu suspect et d'un acolyte, les investigations entamées par les éléments de la police de la daïra d'El Amria ont permis d'identifier les deux mis en cause et leurs domiciles, selon la cellule de communication et des relations publiques de la sûreté de wilaya. La perquisition de leurs domiciles sur ordre du procureur de la République près le tribunal d'El Amria a permis la découverte et la saisie de 14 plaquettes de kif d'un total de 1,530 kg. Les prévenus ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal d'El Amria qui les a placés en détention provisoire.

BEJAIA

- Une mère de 45 ans et sa famille de 5 ans ont été assassinées dans des conditions horribles, dans la nuit du

9 mars dernier, dans le village d'Ichakabene à Feraoun, à 60 km au sud-est de Bejaia, annonce mardi un communiqué d'un collectif de soutien aux victimes. Les deux victimes ont été violentées puis étranglées, selon la même source, qui évoque "une pratique satanique" mise en œuvre par le frère de Rahima, en présence de ses parents, dont le père, la mère et la sœur, pour l'exorciser d'un supposé esprit malveillant, un djinn qui l'habite.

BLIDA

- Le téléphérique reliant la ville de Blida aux hauteurs de Chréa reprendra du service à partir de demain mercredi après un arrêt de près de deux ans, a-t-on appris mardi du directeur des transports de la wilaya Ramdane Cherif Idir. "Ce téléphérique, assurant la liaison entre la ville de Blida et la région touristique de Chréa, sur près de 8 km, reprendra du service demain mercredi suite à l'achèvement des travaux de maintenance ayant consisté en le renouvellement de ses pylônes", a indiqué à l'APS le directeur de wilaya des transports. La relance de ce moyen de transport par câbles intervient éga-

lement suite au feu vert donné par le Premier ministre pour la reprise des activités du métro et des téléphériques, suspendues en raison de la propagation de la Covid-19, a précisé le même responsable, soulignant que la décision de reprise de l'activité, intervient après l'achèvement des essais techniques effectués la fin des travaux de maintenance afin de garantir la sécurité des passagers.

ORAN

- Le périmètre de Bousfer irrigué à partir des eaux épurées de la station de Cap Falcon connaîtra prochainement une extension à hauteur de 400 hectares pour atteindre une superficie globale de 900 ha, a-t-on appris auprès de l'Office national d'assainissement (ONA) relevant de la zone d'Oran. Il s'agit d'une démarche qui vise à valoriser les eaux épurées de manière optimale, a souligné Mme Belamri, directrice d'exploitation au niveau de l'ONA, ajoutant que le taux de valorisation des eaux de la STEP de Cap Falcon a atteint en 2020 les 80%. Grâce à cette démarche, il sera ainsi possible de faire la nouvelle extension de 400 ha

M.L

M'SILA

Plusieurs opérations pour préserver le patrimoine forestier

Plusieurs opérations visant à préserver le patrimoine forestier de M'sila ont été concrétisées depuis le début de l'année 2020 à travers la wilaya ont annoncé, mercredi les services de la wilaya. Ces opérations ont touché notamment l'ouverture de pistes forestières sur un linéaire de 100 kilomètres, le reboisement sur une superficie de 180 ha et les travaux de lutte contre les parasites et maladies en milieu forestier sur 1.600 ha, dont plus de 1.000 ha localisés dans le barrage vert dans la région d'El Hamel, a précisé la même source services, ajoutant que d'autres opérations sont en cours de réalisation au titre de l'exercice 2021. La Conservation des forêts de la wilaya de M'sila vise à travers ces opérations à développer le secteur des forêts, à le préserver contre toutes formes de menaces et à le mettre en valeur sur le plan socio-économique, a-t-on indiqué de même source. La création prochaine de dix (10) périmètres en milieu forestier d'une superficie de 649 ha contribuera au retour des exploitants de ces espaces dans des activités liées aux produits forestiers, a-t-on détaillé. Des projets portant préservation du milieu forestier à M'sila sont également en cours de réalisation, en l'occurrence l'ouverture de piste sur 50 kilomètres, le reboisement sur 100 ha et l'entretien du couvert forestier sur 100 ha, ont conclu les services de la wilaya.

BECHAR

Ouverture prochaine d'un marché régional de gros par l'EPE- Magros



Un marché de gros de commercialisation des différents produits et denrées alimentaires ainsi que des fruits et légumes sera ouvert prochainement à Bechar par la société publique de réalisation et gestion des marchés de gros (EPE-Magros), a-t-on appris mercredi auprès de la cellule de communication de la wilaya. S'inscrivant dans le cadre du renforcement du réseau de distribution et de commercialisation de gros des produits et denrées alimentaires par Magros à travers le Sud-ouest du pays, l'ouverture de cette structure commerciale vise la satisfaction des besoins des habitants de la région, notamment durant le mois de Ramadhan, a-t-on précisé. Le marché de gros permettra aussi une meilleure régulation du commerce de gros dans la région, a-t-on souligné. Quelque 42 marques commerciales et producteurs nationaux vont s'installer dans ce marché régional appelé à répondre aux besoins des commerçants des wilayas de Bechar, Naâma, Adrar, Tindouf, Timimoun, Béni-Abbès et Bordj-Badji-Mokhtar, a signalé, pour sa part, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Saoura, Youcef Ghazi. Le marché de gros, qui dépend de l'EPE-Magros, sera implanté incessamment sur une superficie de 6.000 m2. En plus de la sécurisation de l'approvisionnement direct des commerçants et des consommateurs en produits et denrées alimentaires, cette nouvelle structure commerciale permettra le rapprochement des producteurs nationaux des consommateurs, à travers la mise en place d'espaces de stockages appropriés répondant aux normes d'hygiène et de qualité des produits alimentaires, notamment des chambres froides

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le logement dans les wilayas de l'intérieur, une priorité

Depuis son arrivée à la tête du ministère de l'Habitat, Tarek Belaribi a fait de l'accélération de la réalisation des projets une de ses priorités. Il a ainsi réuni les responsables des OPGI de 17 wilayas pour discuter de l'avancée des projets dans leurs régions.

« Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, a présidé mardi au siège du ministère une réunion d'évaluation consacrée au recensement de tous les obstacles entravant les projets, dont la réalisation est supervisée par les OPGI au niveau de 17 wilayas du pays », a indiqué un communiqué du ministère de l'Habitat.

Cette évaluation, ajoute la source, vise à « garantir le bon déroulement et le parachèvement des travaux de réalisation des logements dans les délais impartis ».

La réunion a été rehaussée par la présence du secrétaire général du ministère de l'Habitat, la cheffe de cabinet du ministère, le directeur général du logement et celui de la Caisse nationale du logement (CNI), ainsi que le président du Groupe d'intérêt économique des OPGI et de l'AADL, en sus des directeurs des OPGI des wilayas concernées. Il s'agit des wilayas de Bouira, Tlemcen, Tizi Ouzou, Biskra, Ouargla, Béjaïa, Mostaganem, Oum El Bouaghi, El Taref,



Relizane, Saida, Alger (Hussein Dey et Dar El Beida), Batna, Blida, Boumerdes, Adrar et Médéa.

Cette réunion se passe au moment où des opérations de distribution de logements se font un peu partout dans le pays. C'est le cas de la wilaya de Saïda où une opération de remise des clés de 70 logements publics locatifs (LPL) s'est déroulée mercredi dans la commune de Youb. Le chef du département exploitation et gestion immobilière à l'OPGI, Farid Chaïb a indiqué que le tirage

au sort pour fixer les appartements des bénéficiaires de ces nouveaux logements a eu lieu en janvier dernier et a été supervisé par l'OPGI.

A Naïma, ce sont les clés de 1.115 logements publics locatifs qui seront remis dans les prochains jours à leurs bénéficiaires, a annoncé mercredi de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI).

Ce quota d'habitat est réparti sur plusieurs sites avec 278 logements dans la commune

de Naama, 437 dans la commune d'Ain Sefra et 400 autres dans la commune de Mecheria, a indiqué le directeur de l'OPGI par intérim, Amri Bouattou à l'occasion du tirage au sort effectué pour départager les bénéficiaires.

Les propriétaires de ces logements recevront les clés et les affectations dans les prochains jours, a-t-il souligné, signalant que ces unités sont réalisées au niveau de cités aménagées disposant de toutes les commodités et structures nécessaires dont des groupes scolaires, des aires de jeux pour enfants et des espaces verts.

Pas loin de cela, pas moins de 5.800 logements de la formule location-vente (AADL) seront distribués au nouveau pôle urbain "Ahmed Zabana" de Misserghine (Oran) avant le 10 avril prochain, a indiqué mercredi auprès de la direction régionale de l'Agence nationale d'amélioration et de développement du logement (AADL). Les travaux de réalisation de ce quota de logements ont été achevés à 100%, de même que ceux de raccordement au réseau de gaz, de bitumage des routes et d'aménagement extérieur comprenant les espaces verts et les aires de jeu pour enfants, ainsi que l'éclairage public, a-t-on indiqué.

Saïd Sadia

Mascara

Exportation depuis début 2021 de plus de 40.000 tonnes de ciment



La wilaya de Mascara a exporté depuis le début de l'année en cours 40104 tonnes de ciment, de produits agricoles et de laine brute, a-t-on appris mercredi auprès de la chambre du commerce et de l'industrie (CCI) Beni Chougrane. Depuis le début de l'année en cours, pas moins de 39.680 tonnes de ciment gris et blanc ont été exportés à partir de la wilaya de Mascara, en plus du clinker produit par l'unité de la société "Lafarge" de la commune de Oggaz vers des pays de l'Afrique occidentale, de 154 t de produits agricoles vers des pays arabes et de 270 t de laine brute vers la Chine, a indiqué lors d'une journée d'étude sur les start-up, Miloud Koucheche, président de la CCI Beni Chougrane. Il a été procédé au cours des années 2019 et 2020, à l'export de 3.166 t de pomme de terre, d'oignons et autres produits maraîchers vers des pays arabes et européens, de 21268 t

d'olives de table et de 5.600 t d'huile d'olive vers l'Arabie saoudite et l'Allemagne.

La wilaya de Mascara a de grandes possibilités d'exporter ses produits surtout dans le secteur agricole et compte sur la maîtrise de certains aspects liés notamment à la promotion, mission que seul les start-up de jeunes capables de créativité et d'innovation peuvent accomplir, a souligné le président de la chambre de commerce et d'industrie Beni Chougrane.

Pour sa part, la directrice de la chambre d'artisanat et des métiers, Azzaz Aoumria a présenté lors de cette rencontre, organisée par l'Organisation nationale de la jeunesse, de l'emploi et des start-ups, un aperçu sur les modalités de création d'entreprises et les possibilités et moyens offerts aux startups au niveau de la wilaya.

Le chef du bureau de wilaya de l'organisation nationale de la jeunesse,

de l'emploi et des start-up, Bouazza Mokhtar, a indiqué que cette journée d'étude, organisée au centre de formation professionnelle "Deraï Mohamed" de Mascara et à laquelle ont assisté des jeunes des CFPA, intervient pour expliquer les mécanismes et dispositifs de création d'entreprises émergentes, les domaines d'action et les moyens de financement, en présence de jeunes stagiaires et de représentants de la maison d'accompagnement et d'insertion professionnelle de la wilaya, de l'Agence nationale de soutien et de développement de l'entrepreneuriat, de la banque d'agriculture et du développement rural (BADR) et de la Caisse régionale de mutualité agricole (CRMA). Cette rencontre a enregistré la présence de représentants de deux start-up activant dans le domaine de la programmation, comptabilité et formation qui ont fait part de leurs expériences sur le terrain.

BORDJ BOU ARRERIDJ

Lancement d'un projet de développement durable

La ministre de l'Environnement, Mme Dalila Boudjemaâ a annoncé, mardi à Bordj Bou Arreridj, le lancement d'un projet intégré de développement durable dans la région des Bibans, financé par le fonds pour l'Environnement mondial (FEM) pour un coût de 3,7 millions de dollars.

Intervenant en marge d'une visite de travail dans la wilaya, Mme Boudjemaâ a souligné que la région des Bibans située entre la commune de Theniet Ennasr (W. Bordj Bou Arreridj) et la commune d'Ighir Ali dans la wilaya de Béjaïa, a été choisie dans le cadre du plan d'aménagement du territoire pour concrétiser un projet intégré et complémentaire qu'elle a qualifié de "patrimoine local à préserver", financé par le FEM.

L'objectif de ce projet qui sera appliqué par la FAO est de "valoriser les ressources biologiques" et "préserver la biodiversité et les écosystèmes dans cette région montagneuse, en encourageant la création de coopératives génératrices de richesses, garantir des postes d'emploi et améliorer le cadre de vie des habitants de cette région", notamment les jeunes pour investir dans les ressources locales. Concernant le problème de "l'amiante" qui continue à préoccuper certaines régions du chef-lieu de la wilaya, à l'instar d'autres régions du pays, à savoir Mascara, Gué de Constantine et Meftah (Alger), la ministre a souligné que "le problème a été pris en charge à la faveur d'un appel d'offres national".

Mme Boudjemaâ a visité, en outre, une exposition à laquelle ont pris part des associations et des sociétés activant dans le domaine de l'Environnement, et assisté à un hommage en l'honneur des agents d'hygiène de l'Entreprise publique de gestion des Centres d'enfouissement technique (CET).

La ministre a inspecté aussi le CET des ordures ménagères dans la région de Boumergued et le projet de réalisation d'une station d'épuration.

Au Chef-lieu de la wilaya, la ministre a inspecté les travaux de réalisation d'un projet de dépollution et le lancement d'un projet de réhabilitation des décharges anarchiques pour un coût de 100 millions de DA.

Le confinement partiel maintenu dans 9 wilayas avec réaménagement des horaires

Le gouvernement a décidé mardi, sur instruction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, de proroger de 15 jours à partir de jeudi prochain le confinement partiel à domicile dans neuf (9) wilayas du pays avec un réaménagement des horaires de 23 heures à 4 heures le lendemain, mesure prise au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus (COVID-19), indique un communiqué des services du Premier ministre dont voici le texte intégral : "En application des instructions de Monsieur le Président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, Chef Suprême des Forces Armées, Ministre de la Défense Nationale et au terme des consultations avec le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) et l'autorité sanitaire, le Premier Ministre Monsieur Abdelaziz Djerad, a décidé des mesures à mettre en œuvre au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus (COVID-19). S'inscrivant toujours dans l'objectif de préserver la santé des citoyens et à les prémunir contre tout risque de propagation du Corona-



virus (COVID-19) et soutenue par la démarche basée sur la prudence, la progressivité et la flexibilité, ces mesures portent sur l'adaptation du dispositif actuel de protection et de prévention au regard de l'évolution de la situation épidémiologique. Ces mesures se déclinent comme suit : La mesure de confinement partiel à domicile est réaménagée et prorogée, pendant une durée de quinze (15) jours, comme suit : -

La mesure de confinement partiel à domicile de vingt trois (23) heures jusqu'au lendemain à quatre (04) heures du matin est applicable dans les neuf (09) wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Tebessa, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbes et Oran. - Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les quarante neuf (49) wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Oum El Bouaghi,

Bejaia, Béchar, Bouira, Tamenghasset, Tlemcen, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma, Ain Temouchent, Ghardaïa, Relizane, Timimoun, Bordj Badji Mokhtar,

Ouled Djellal, Beni Abbès, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djanet, El Meghairs et El Meniaâ. Ces mesures de confinement sont applicables, à partir du Jeudi 1er Avril 2021. Les walis peuvent, après accord des autorités compétentes, prendre toutes mesures qu'exige la situation sanitaire de chaque wilaya, notamment l'instauration, la modification ou la modulation des horaires, de la mesure de confinement à domicile partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs communes, localités ou quartiers connaissant des foyers de contamination. Le Gouvernement réitère ses appels à la mobilisation, la discipline et la responsabilité des citoyens, lesquelles demeurent les principaux facteurs qui permettent de freiner la propagation de cette épidémie du Coronavirus (COVID-19) dans notre pays. Il rappelle, à ce titre, que la stabilité relative de la situation épidémiologique constatée ces dernières semaines, ne doit pas inciter à un relâchement de la prudence et de la vigilance notamment devant le risque toujours présent de circulation de nouveaux variants du COVID-19 à travers le monde.

L.M

SAMG

Hommage aux personnels de la santé victimes de la covid-19

La Société algérienne de médecine générale (SAMG) a organisé, mardi à Alger, un hommage en l'honneur des personnels de la santé relevant des deux secteurs public et privé victimes de la Covid-19. S'exprimant à l'occasion, le président de la SAMG, Dr. Abdelkader Tafat a appelé les pouvoirs publics à la prise en charge des familles du personnel médical du secteur privé décédé de la Covid-19 et qui, souvent, ont laissé des familles sans revenus ou bénéficiant parfois de maigres pensions ou d'aides qui ne leur garantissent pas une vie décente". Lors de cette rencontre s'est déroulée en présence du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Pr. Abderrahmane Benbouzid, et du secrétaire d'Etat chargé de la Réforme hospitalière, Pr. Smail Mesbah ainsi que des représen-



tants de syndicats du secteur public et autonomes et de proches de médecins victimes de la Covid-19, le président de la SAMG, Dr. Tafat a fait état de 168 médecins décédés de la Covid-19, dont 60% relevant du secteur privé. Le Syndicat national autonome des médecins privés a essayé de créer un fond de solidarité au profit des familles des médecins victimes de la pandémie, a indiqué Dr. Tafat, soulignant que des

aides et des subventions ont été accordées à ces familles par des conseils régionaux de certains personnels, mais qui demeurent "insuffisantes". Il a insisté également sur l'impérative prise en charge des enfants et des familles des médecins victimes de la Covid-19. Le responsable a appelé en outre à poser des stèles commémoratives à la mémoire de ces médecins et à baptiser des établissements et structures de santé de leurs noms. Par ailleurs, l'intervenant a mis en avant "l'engagement des personnels de la santé à poursuivre leurs efforts en matière de lutte contre la Covid-19". Cette journée a été l'occasion pour honorer les familles des médecins décédés du Coronavirus et de projeter une vidéo sur les personnels de la santé des secteurs privés et publics emportés par la pandémie.

COVID-19

Au moins 2.805.004 décès dans le monde

La pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) a fait au moins 2.805.004 décès dans le monde depuis son apparition fin décembre 2019, selon un bilan établi mercredi par des médias sur la base de chiffres officiels. Plus de 128.173.020 cas d'infection ont été diagnostiqués depuis le début de l'épidémie. La grande majorité des malades guérissent, mais une part encore mal évaluée conserve des symptômes pendant des semaines, voire des mois. Sur la journée de mardi, 11.912 nouveaux décès et 611.587 nouveaux cas ont été recensés dans le monde. Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont le Brésil

avec 3.780 nouveaux morts, les Etats-Unis (1.038) et le Mexique (807). Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 550.998 décès pour 30.393.702 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 317.646 morts et 12.658.109 cas, le Mexique avec 202.633 morts (2.232.910 cas), l'Inde avec 162.468 morts (12.149.335 cas), et le Royaume-Uni avec 126.670 morts (4.341.736 cas). Parmi les pays les plus durement touchés, la République tchèque est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 247

décès pour 100.000 habitants, suivi par la Hongrie (212), le Monténégro (200), la Bosnie (199) et la Belgique (198). L'Europe totalisait 953.861 décès pour 43.566.193 cas, l'Amérique latine et les Caraïbes 778.296 décès (24.684.869 cas), les Etats-Unis et le Canada 573.919 décès (31.368.723 cas), l'Asie 271.692 décès (17.824.180 cas), le Moyen-Orient 113.740 décès (6.486.902 cas), l'Afrique 112.503 décès (4.205.005 cas), et l'Océanie 993 décès (37.154 cas). Ce bilan a été réalisé à partir de données collectées par des médias, auprès des autorités compétentes et des informations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

OMS

Expert le rapport sur les origines du nouveau coronavirus est "un effort de consensus de taille"

Le rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l'enquête conjointe OMS-Chine concernant les origines du Covid-19 est un effort "de consensus de taille" mais il est encore "trop tôt" pour établir des conclusions définitives alors que le travail est toujours en cours, a déclaré mardi un membre de l'équipe de recherche de l'OMS. "Les conclusions du rapport représentent le résultat d'un consensus entre tous les membres de l'équipe, qui comprend 17 experts étrangers ainsi que 17 scientifiques chinois", a noté lors d'une conférence de presse Peter K. Ben Embarek, le chef de l'équipe internationale d'experts qui s'est rendue à Wuhan. "Bien sûr, il y a eu des discussions répétées, ce qui est toujours le cas dans ce type de discussion", a-t-il dit, ajoutant "nous avons pu parvenir à un consensus sur toutes les questions". Saluant la collaboration entre les experts chinois et son équipe, M. Embarek a indiqué que "la taille du rapport et la quantité de matériel, de résultats, d'analyses et de données présentées, parlent d'eux-mêmes de la façon dont la collaboration s'est déroulée". Le document, de 120 pages, disponible sur le site Internet de l'OMS, met en lumière les différentes probabilités des origines du Covid-19, avec l'hypothèse de la transmission de l'animal à l'homme par un hôte intermédiaire, qualifiée de "probable à très probable". Cependant, même s'il a fourni des quantités considérables de données, des conclusions définitives n'ont pas encore pu être établies. "Cela n'a jamais été notre intention ou une de nos attentes (...) il s'agit d'un travail en cours", a noté M. Embarek. "Je pense qu'il y a un consensus sur le fait que de nouvelles études doivent être entreprises, de préférence dès que possible", a-t-il poursuivi. "Nous devons au monde de mieux comprendre l'origine de ce virus" qui "a causé des ravages sur la planète"

Le 7 points clés à vérifier lors de la rédaction de vos statuts



Vous allez choisir la forme juridique qui correspond aux besoins de votre business, il ne vous reste plus qu'à rédiger vos statuts... Ceux-ci définissent les règles de fonctionnement de votre société et les relations entre vos associés et vous. Cependant, l'obligation de rédiger des statuts lors de la création d'une entreprise dépend de la forme juridique que vous choisirez de lui donner. Ainsi, vous n'avez pas à rédiger de statuts si vous choisissez de créer :

- une entreprise individuelle (EI)
- une entreprise individuelle à responsabilité limitée (EURL)
- une micro-entreprise.

En revanche, il est obligatoire de rédiger des statuts si vous optez pour une des formes juridiques suivantes :

- l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)
- la société à responsabilité limitée (SARL)
- la société anonyme (SA)
- la société par action simplifiée (SAS)
- la société en nom collectif (SNC)
- la société coopérative de production (SCOP)
- la société en commandite par actions (SCA)
- et société en commandite simple (SCS).

Nom de la société ou dénomination sociale

Vous pouvez choisir n'importe quel nom, sauf :

- S'il s'agit d'une marque connue
- Si le nom a déjà été déposé à l'INPI
- Si une autre société a déjà utilisé ce nom et qu'elle exerce son activité dans un domaine voisin (référence à la clientèle et à la zone géographique)

La dénomination sociale identifie votre entreprise en tant que personne morale.

La nomination du dirigeant doit être citée soit dans les statuts eux-mêmes, soit dans un acte séparé, appelé annexe aux statuts. L'avantage de cette seconde pratique c'est que vous pouvez modifier les statuts et les faire réenregistrer à chaque changement de dirigeant.

Dans le cas d'une nomination du dirigeant par acte séparé, les statuts doivent le préciser clairement au chapitre nomination du dirigeant. La durée de fonction du dirigeant doit être précisée, ainsi que l'étendue de ses pouvoirs, éventuellement sa rémunération, la possibilité de le révoquer, les conditions de nomination d'un autre dirigeant... A noter qu'il est important de bien définir le statut du dirigeant car celui-ci peut avoir des répercussions sur ses biens propres. Penser également à prendre un nom de domaine internet pour votre entreprise, avant de déposer vos statuts au greffe du tribunal de Commerce, c'est-à-dire à rendre public le nom de votre société.

Nom des associés

Vous devez dans vos statuts, inscrire les noms, prénoms, date et lieu de naissance, domiciliation et régime matrimonial des personnes physiques (et nom, domiciliation et N° SIRET des personnes morales). Les statuts organisent la répartition des pouvoirs dans votre société, notamment entre le dirigeant et l'assemblée des associés. Vous

devez citer les associés de votre société, ainsi que leurs nombres de parts sociales détenues. Il est également recommandé de prévoir dans vos statuts une clause d'agrément en cas de cession des parts sociales détenues par vos associés. Dans le cas contraire, et sans précision sur la cession de parts sociales, les associés pourraient à tout moment céder leurs parts à des personnes étrangères à la société et ainsi permettre l'entrée de nouveaux associés sans que vous puissiez vous y opposer.

Activité de la société

N'hésitez pas à rédiger une définition assez large de votre activité, pour ne pas être gêné, si le champ de vos interventions s'élargit. Toutefois, vous pouvez prévoir une solution de secours en inscrivant une phrase élargissant votre activité. L'objet de la société définit les domaines d'activités dans lesquels votre entreprise interviendra. Si vous n'êtes pas assez large dans la définition de votre champ d'action vous serez gêné par la loi. Cette partie vous servira aussi de référence pour l'attribution du code APE (activité principale exercée) qui classe les entreprises françaises par type d'activité.

Montant du capital social

Dans les statuts, le montant du capital, ainsi que sa décomposition doivent être mentionnés. Si le capital a été défini à 5.000 DA, il pourra être réparti en 500 actions (ou parts sociales pour une SARL), de 10 DA de valeur chacune, par exemple.

Adresse du siège social

Il est obligatoire de préciser l'adresse du siège social dans vos statuts et aussi lors de l'immatriculation de la société. L'entrepreneur doit être en mesure de justifier qu'il peut utiliser cette adresse pour son entreprise. Si le siège social est fixé au domicile du président ou du gérant, il suffira de compléter une attestation de domiciliation et de fournir la copie d'un justificatif de domicile.

Date de clôture des comptes

Pour finaliser la rédaction de statuts, vous devez préciser la date de clôture des comptes. La durée du premier exercice n'est née pas nécessairement de 12 mois et votre exercice comptable n'est pas forcément basé sur l'année civile. En règles générales, vous devez inscrire une phrase de ce type dans vos statuts : « La date de clôture des comptes annuels est fixée au 31 décembre »

L'enregistrement des statuts

Vous devez établir ou faire établir 4 exemplaires originaux de vos statuts. Ces 4 exemplaires doivent être datés et signés par les associés (présents au moment de la création) et sur chaque original des statuts. Vous avez un mois pour faire enregistrer les statuts que vous avez datés et signés. L'enregistrement de ces statuts se fait auprès du Centre de Formalités des Entreprises ou au Service des Impôts des Entreprises le plus proche de l'adresse du siège de votre société.

ROYAUME-UNI

Chute de 9,8% du PIB en 2020

Le Royaume-Uni a subi une chute de son produit intérieur brut de 9,8% en 2020 en raison de la pandémie, selon une nouvelle estimation dévoilée mercredi par le Bureau national des statistiques (ONS), contre une précédente évaluation à 9,9%. Ce chiffre, malgré la légère révision, confirme l'ampleur du choc de la crise sanitaire sur l'économie du Royaume-Uni, qui enregistre la chute du PIB la pire depuis 300 ans et la plus forte des pays du G7 en 2020. L'ONS précise dans un communiqué avoir réévalué plus nettement toutefois certaines variations trimestrielles pour l'année 2020. La croissance a été plus vive que prévu au quatrième trimestre, à +1,3% (contre +1,0%), et ce en dépit du confinement de novembre, ainsi qu'au troisième trimestre, à +16,9% (contre +16,1%). En revanche, le plongeon du deuxième trimestre, qui correspond au confinement du printemps, a été plus fort qu'estimé, à -19,5% (contre -19%). Les économistes tablent sur un rebond en 2021 grâce au déploiement des vac-



cins et à la levée progressive des mesures de restrictions au cours du printemps. Le PIB britannique a toutefois reculé de 2,9% sur le seul mois de janvier, du fait du nouveau confinement en place depuis fin décembre et qui commence à être progressivement levé depuis début mars avec la réouverture des écoles. Le cabinet EY Item Club estime que le recul du PIB sur le premier trimestre devrait être limité et atteindre 1%, évoquant "des signes selon

lesquels l'activité s'est reprise en février et en mars". Il prévoit un rebond de 5% pour l'ensemble de 2021. L'indice PMI "flash" du cabinet Markit avait, lui, témoigné la semaine dernière d'un fort rebond de l'activité du secteur privé en mars. Avec la réouverture prévue des commerces non essentiels et des restaurants, Ruth Gregory, analyste chez Capital Economics, estime que les dépenses des ménages vont désormais soutenir la croissance.

RÉFORMES JUDICIAIRES EN POLOGNE

Varsovie conteste la saisie de la CJUE par l'UE

La saisie de la Cour de justice de l'UE (CJUE) par la Commission européenne à propos des réformes judiciaires en Pologne est "sans fondement juridique", a estimé mercredi le porte-parole du gouvernement polonais, Piotr Mueller. "La demande de la Commission européenne à la CJUE n'a aucun fondement juridique et la réglementation du domaine lié à l'administration de la justice appartient au domaine national exclusif", a déclaré M. Mueller sur Twitter. Cela "résulte directement de la Constitution de la République de Po-

logne et des traités de l'UE. La réglementation polonaise ne diffère pas des normes en vigueur dans l'UE", a-t-il ajouté. Lundi, le Premier ministre Mateusz Morawiecki a demandé au Tribunal constitutionnel de statuer sur la supériorité de la Constitution polonaise sur la législation communautaire. La Commission européenne a annoncé, mercredi, avoir de nouveau saisi la Cour de justice de l'UE à propos des réformes judiciaires en Pologne, concernant cette fois une loi entrée en vigueur en février 2020 jugée attentatoire à l'indépendance

des juges. "La Commission considère que la législation contestée porte atteinte à l'indépendance judiciaire en Pologne et est incompatible avec la primauté du droit de l'Union", a déclaré le commissaire européen à la Justice, Didier Reyniers, devant la presse. L'exécutif européen a aussi demandé à la CJUE de prendre des "mesures provisoires", notamment pour suspendre les décisions de la chambre disciplinaire de la Cour suprême polonaise sur la levée de l'immunité des juges.

ALLEMAGNE

Le taux de chômage stable en mars à 6%



Le taux de chômage en Allemagne est resté stable en mars à 6% pour le troisième mois d'affilée, a annoncé mercredi l'Agence pour l'emploi, qui constate aussi un rebond saisonnier du marché du travail "malgré la hausse des infections" de Covid-19. En données corrigées des variations saisonnières (CVS), le nombre de chômeurs a reculé de 8.000 alors qu'il avait progressé en février pour la première fois depuis juin. En données brutes, le nombre de personnes au chômage est de 2,827 millions, 77.000 de moins que le mois précédent -- mais presque 500.000 de plus qu'en mars 2020. "Il y avait en mars un rebond notable du marché du travail, et ce malgré une hausse des infections et la persistance de restrictions sur certains secteurs économiques", commente Detlef Scheele, président de l'Agence. Le nombre de salariés au chômage partiel remonte depuis la réintroduction de mesures de restrictions sanitaires plus strictes en novembre et était de 2,85 millions en janvier, le dernier mois pour lequel les données définitives sont disponibles. En mars, 197.000 nouvelles inscriptions à cet outil de préservation de l'emploi ont été enregistrées, contre 500.000 en février. Le taux de chômage évoluait avant la crise sanitaire autour de 5% en données CVS. La deuxième vague de la pandémie, qui a frappé l'Allemagne en automne, a entraîné un durcissement des restrictions avec la fermeture de restaurants, bars, cafés, lieux de loisirs et de culture en novembre, suivis par les commerces jugés non essentiels en décembre. Mais après une accalmie et quelques assouplissements, le nombre quotidien de cas de Covid-19 est reparti à la hausse depuis plusieurs semaines.

NIGER

Fin de la production d'uranium à la Cominak, filiale du groupe français Orano

La Compagnie minière d'Akouta (Cominak), une des deux filiales nigériennes du géant nucléaire français Orano (ex-Areva), a annoncé mercredi l'arrêt définitif de sa production d'uranium dans le pays, en raison de l'épuisement de ses gisements. La fermeture de cette société qui n'exploitait qu'une mine d'uranium et fournissait environ la moitié de la production du Niger, n'est pas une surprise, puisqu'en octobre 2019, le Conseil d'administration de la Cominak avait annoncé sa fermeture au 31 mars 2021. "L'épuisement des réserves ne permet plus la poursuite des opérations. Avec des coûts d'exploitation très élevés et une forte baisse des prix de l'uranium, la Cominak est déficitaire depuis 2017 malgré la mise en œuvre de plans d'économies", avait expliqué le Conseil d'administration. Selon les chiffres du ministère nigérien des Mines, la Cominak avait "clôturé l'exercice 2017 avec une perte nette de 24,3 millions d'euros" et "d'au moins 25,9 millions d'euros pour 2018. En 2019, elle avait clôturé avec un trou de 12 millions d'euros dans sa trésorerie. La Cominak est détenue par Orano (34%), le Niger (31%), la société japonaise Oure (25%) et la société Enusa (Espagne, 10 %). De 1978 à fin 2019, elle a produit environ 75.000 tonnes d'uranium. L'uranium nigérien représente un tiers de la production totale d'Orano, qui exploite l'uranium depuis 50 ans dans ce pays, l'un des plus pauvres au monde.

COVID-19

Les compagnies aériennes chinoises ont perdu "des milliards de dollars" en 2020

Les compagnies aériennes chinoises, China Airlines en tête, ont annoncé mercredi des pertes de "plusieurs milliards de dollars" pour l'année 2020, marquée par la pandémie de Covid-19 et les restrictions de déplacements dans le monde entier. China Southern Airlines, la plus grosse compagnie en terme de passagers transportés, a fait état d'une perte de 10,8 milliards de yuans (1,65 milliard de dollars) pour l'an dernier, malgré une reprise progressive du trafic aérien en Chine en cours d'année. "Avec les cam-

pagnes de vaccination, les restrictions de voyage dans différents pays vont progressivement être levées", a relevé China Southern Airlines dans un communiqué. Mais "l'incertitude demeure élevée quant à la reprise de la demande de transport aérien", a-t-elle ajouté. Air China a pour sa part achevé son exercice 2020 avec une perte de 14,4 milliards de yuans (2,2 milliards de dollars) et China Eastern Airlines de 11,8 milliards de yuans (1,8 milliard de dollars). Les pertes des compagnies chinoises ont toutefois été

atténuées par le maintien de vols en Chine, le pays ayant réussi à garder la flambée épidémique de Covid sous contrôle. En 2020, le trafic aérien mondial s'est effondré et les compagnies ont perdu 510 milliards de dollars de chiffre d'affaires, avait indiqué en février l'Association internationale du transport aérien (Iata). Cette année, le trafic aérien ne devrait représenter qu'entre 33% et 38% de ce qu'il était en 2019, selon l'Iata qui espère une "forte reprise" au second semestre à la faveur du déploiement des vaccins.

FOOT/ LIGUE DES CHAMPIONS (5E JOURNÉE)

Dernière chance pour le CRB, le MCA à un point des quarts



Les deux représentants algériens en Ligue des champions d'Afrique de football : le CR Belouizdad et le MC Alger, affronteront respectivement à domicile le TP Mazembe (RD Congo) et le Zamalek (Égypte), pour des objectifs diamétralement opposés, à l'occasion de la 5e journée de la phase de poules, prévue vendredi et samedi. Si le CRB, 2e du groupe B, en compagnie d'Al-Hilal du Soudan avec 3 points seulement, est appelé plus que jamais à décrocher, coûte que coûte, son premier succès face aux "Corbeaux" afin de se relancer, le MCA, 2e du groupe D (8 pts), n'aura besoin

que d'un seul point pour valider son billet pour les quarts de finale de l'épreuve reine. Mal en point depuis plusieurs matchs déjà, le CRB n'aura plus droit à l'erreur. Une performance autre qu'un succès sera lourde de conséquences pour les coéquipiers de Chouaïb Keddad, qui seront dirigés sur le banc par les deux entraîneurs-adjoints, Slimane Raho et Karim Bekhti, à qui on a confié l'intérim, en remplacement de l'entraîneur français Franck Dumas, dont le contrat a été résilié à l'amiable mardi. Le meneur de jeu du Chabab Sayoud, qui a repris mardi l'entraînement collectif, devrait signer son retour après

avoir brillé par son absence lors des précédentes rencontres en raison d'une blessure. Le TP Mazembe (4e, 2 pts), quintuple vainqueur du trophée, effectuera le déplacement à Alger avec l'intention également de relancer ses chances, dans un groupe dominé par les Sud-africains de Mamelodi Sundowns, solides leaders avec 12 unités. Si le CRB aura du chemin à faire dans l'optique d'une éventuelle qualification pour le prochain tour, le MCA n'est, en revanche, qu'à un seul point pour décrocher son billet qualificatif, et rejoindre l'ES Tunis en quarts de finale.

FOOT/ QUALIF. CAN-2021

BOUNEDJAH DEUXIÈME BUTEUR AVEC 4 BUTS, L'ALGÉRIE MEILLEURE ATTAQUE

L'attaquant international algérien d'Al-Sadd (Div.1 qatarie) Baghdad Bounedjah, a terminé à la deuxième place au classement des buteurs des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021, décalée à 2022 au Cameroun, avec 4 buts, au lendemain de la clôture de la 6e et dernière journée. Auteur d'un but lundi lors de la large victoire des "Verts" face au Botswana (5-0) au stade Mustapha-Tchaker de Blida, Bounedjah a terminé à égalité avec le Centrafricain Louis Mafouta (Xamax/ Suisse), le Burundais Saidi Ntibazonkiza (Young Africans/ Tan-

zanie), et le Sud-africain Percy Tau (Brighton/ Angleterre). Deux joueurs ont terminé conjointement en tête du classement, il s'agit du Zambien Patson Daka (Salzbourg/ Autriche), auteur notamment d'un doublé sur penalty à Lusaka face à l'Algérie (3-3) lors de la 5e journée, et le Nigérien Victor Osimhen (Naples/ Italie), avec 5 buts chacun. Par ailleurs, l'équipe nationale a terminé meilleure attaque des qualifications avec 19 buts marqués en six matchs, devant la Tunisie, le Nigeria, qui comptent 14 réalisations chacun, alors que la Côte d'Ivoire suit derrière avec 11 buts. Il

s'agit du deuxième plus grand total de buts inscrit par l'Algérie dans les qualifications de la CAN, après celui réalisé durant la campagne qualificative à l'édition 2017 au Gabon, où la sélection, dirigée à l'époque par le Français Christian Gourcuff, avait marqué 25 buts. Sur le plan défensif, l'Algérie a terminé sixième meilleure défense avec 6 buts encaissés en six matchs, en compagnie du Gabon, des Comores, de l'Éthiopie, et de la Sierra Leone, cette dernière compte un match en mois à disputer face au Bénin.

K.L

FOOT-LIGUE 1

Vers un mercato "blanc" au WA Tlemcen (entraîneur)

Le WA Tlemcen ne devrait pas profiter de l'actuel mercato pour renforcer ses rangs à cause de l'interdiction de recrutement dont il fait l'objet et les difficultés financières auxquels est confronté ce club de Ligue 1 de football, a indiqué mercredi son entraîneur. "Personnellement, j'aurais souhaité engager deux ou trois joueurs dans des postes bien précis où le besoin se fait ressentir. Malheureusement, on devra y faire l'impasse vu qu'on est interdit de recrutement, en plus de la crise financière qui secoue le club", a déclaré Djamel Benchadli à l'APS. Le WAT devra s'acquitter d'un peu

plus de 10 millions de dinars représentant les dettes d'anciens joueurs ayant eu gain de cause auprès de la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL), a-t-il souligné, précisant que la situation financière du club ne lui permet pas d'apurer ses dettes et s'offrir de nouveaux joueurs lors de ce mercato qui sera clôturé le 11 avril. Malgré cela, le technicien oranais s'est montré "optimiste" quant aux capacités de l'effectif en place, avec lequel il travaille depuis près de trois mois, à réaliser l'objectif qui lui est assigné par la direction, à savoir le maintien. "Cela passe toutefois par retrouver la sérénité au

sein de l'équipe qui a connu plusieurs grèves des joueurs ces dernières semaines pour réclamer leur argent, des grèves qu'on a payé cash, notamment face à l'ES Sétif (défaite 4-1)", a prévenu le successeur d'Aziz Abbes à la barre technique des "Zianides". Ces derniers, qui retrouvent l'élite cette saison après sept années d'absence, ont terminé la phase aller provisoirement à la 13e place avec 20 points. Ils restent sur un nul sur le terrain du champion sortant le CR Belouizdad (1-1), la semaine précédente dans le cadre de la mise à jour du championnat.

LAILA.A

L'UEFA dévoilera le 19 avril

La nouvelle formule de la Ligue des champions

L'UEFA décidera le 19 avril du format de la Ligue des champions après 2024, soit la réforme la plus radicale de sa compétition reine depuis vingt ans, objet d'intenses tractations en coulisses depuis plusieurs mois. L'instance a confirmé mardi qu'elle discuterait mercredi de "l'avenir des compétitions de clubs au-delà de 2024", lors d'un comité exécutif très attendu. Mais contrairement à ce qu'espéraient nombre d'acteurs du foot, "une décision officielle sur ce sujet ne sera prise qu'à la réunion suivante", soit le 19 avril, ajoute l'UEFA. Quasiment bouclée, la nouvelle formule s'est heurtée mardi à un obstacle inattendu: la revendication par certains clubs d'un contrôle accru de l'UCC SA, la filiale de l'UEFA qui gère depuis 2017 les questions commerciales, selon deux sources proches du dossier. L'Association des clubs européens (ECA), qui désigne déjà la moitié des membres du conseil d'administration de l'UCC, a estimé mardi soir n'être "pas encore en mesure d'approuver formellement" les futures compétitions européennes.

Foot/C1 dames

Le quart de finale retour Lyon-PSG reprogrammé le 18 avril

Le quart de finale retour de Ligue des champions dames entre l'Olympique lyonnais et le Paris SG, reporté à la demande des Lyonnaises touchées par une vague de contaminations au coronavirus, sera disputé le dimanche 18 avril, selon l'UEFA. Victorieuses 1-0 à l'aller, les quintuples tenantes du titre ne pouvaient jouer la rencontre, initialement prévue ce mercredi, en raison de "six à sept cas de Covid-19" dans l'effectif, selon le dernier décompte mardi de l'OL. L'UEFA a annoncé mercredi que le match serait reprogrammé "le 18 avril", au stade de l'OL à Décines, et préciserait ultérieurement l'heure du coup d'envoi. L'instance européenne et les deux clubs "remercient la fédération française de football pour son étroite coopération, sa flexibilité et son soutien" pour éviter une annulation pure et simple de cette rencontre, ajoute le communiqué. Compte tenu des règles adoptées par l'UEFA face à la crise sanitaire, une défaite par forfait 0-3 aurait été infligée à l'équipe jugée "responsable de la non-tenu du match", entraînant l'élimination des Lyonnaises sur tapis vert. L'UEFA ne précise pas l'impact de cette reprogrammation sur le match OL-Le Havre de Division 1 féminine, censé se tenir la veille du quart de finale retour de C1. Mardi, le président de l'OL Jean-Michel Aulas espérait également qu'aucune de ses joueuses ne soit retenue en sélection nationale durant la première quinzaine d'avril avant de reprendre en club, craignant "un problème de récupération".

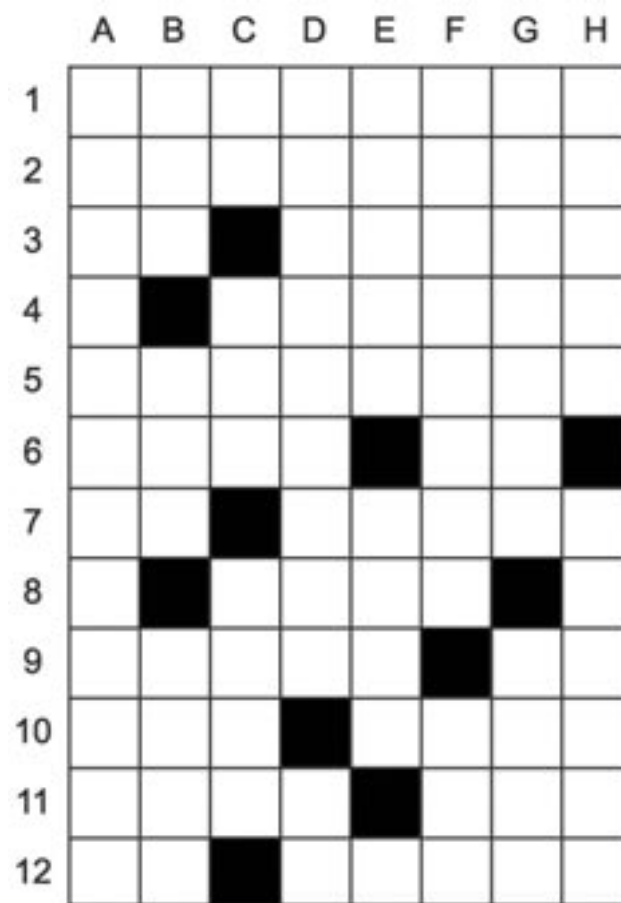
A.K

Cyclisme / Classement Mondial de l'UCI

L'Algérie caracole en tête de quatre spécialités chez les juniors filles

Dans le nouveau classement mondial des l'Union internationale de cyclisme (UCI), l'Algérie caracole en tête de quatre spécialités chez les juniors filles, à savoir : le Keirin, le Scratch, la course aux points et l'élimination. Une fulgurante ascension que l'Algérie doit essentiellement aux exploits individuels de la jeune Nesrine Houili, ayant glané six médailles d'or et une en argent lors des derniers Championnats d'Afrique (sur piste et sur route), disputés début mars courant au Caire (Égypte). La jeune Oranaise de 17 ans est d'ailleurs leader mondiale de l'épreuve de l'élimination, avec 600 points, devant la Portugaise Daniela Compos, avec le même nombre de points, et l'Égyptienne Eliwa Apepa (540 pts). En Keirin, l'Algérie est première mondiale chez les juniors (filles) avec un total de 1020 points, devant l'Égypte et la Fédération de Russie. Elle est également leader dans la course aux points, avec 600 unités, devant l'Égypte et l'Afrique du Sud. Pour ce qui est du Scratch, l'Algérie totalise 600 points, devant l'Égypte (2e) et l'Afrique du Sud (3e), alors que dans l'épreuve de l'élimination (600 pts), elle devance la République tchèque (2e) et l'Égypte (3e). Sur l'Omnium, l'Algérie occupe la deuxième place mondiale, avec 540 points, derrière l'Afrique du Sud (600 pts) et devant la France (540pts), alors que sur l'épreuve de poursuite, elle est logée à la 3e place, avec 930 points, derrière la Fédération de Russie (1050 pts) et l'Afrique du Sud (930 pts).

Mots croisés



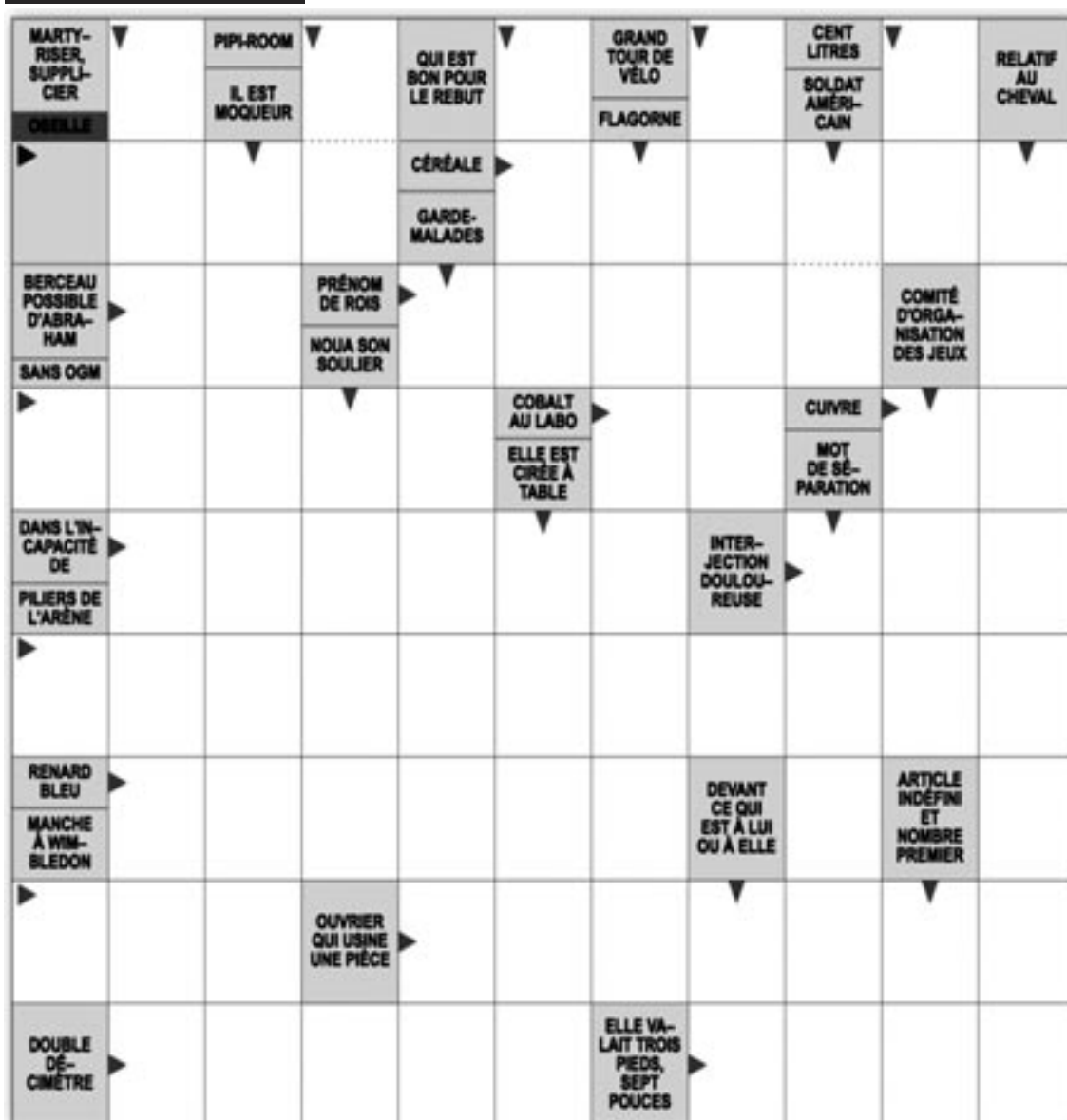
HORIZONTALLEMENT :

1. Plumes du peintre. 2. La moitié d'un entier plus un tiers. 3. Coin de Charente. Faire un nid. 4. Boit à petits coups. 5. Objets de farces. 6. Prénom d'enfant. D'abord veau, puis étalon. 7. Ils suivent le cours. Ne pas marquer de but.

VERTICALEMENT:

A. D'une manière irréprochable. B. Il nage dans un bocal. On y donne des spectacles. Elle nous veut du bien. C. Qui laisse tout voir. Des lettres pour la patronne. Dans les cordes du marin. D. Point dru. Une gorgée d'élixir... E. Passa par la filière. Compris dans l'effectif.

Mots fléchés



Solution sudoku

Quotidien National d'Information ● www.lemondeadm.com



Coronavirus

37 NOUVEAUX CAS DE VARIANTS BRITANNIQUE ET NIGÉRIEN CONFIRMÉS

Neuf (9) nouveaux cas de variant britannique et vingt-huit (28) cas de variant nigérien de Covid-19 ont été confirmés en Algérie, a annoncé mercredi l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA). "Dans la continuité des activités de séquençage des virus SARS-CoV-2 mises en place par l'Institut Pasteur d'Algérie dans le cadre de surveillance des variants circulant actuellement dans le monde, il a été procédé à la confirmation de neuf (9) nouveaux cas de variant britannique (B.1.1.7) et de vingt-huit (28) nouveaux cas de variant nigérien (B.1.525)", a indiqué l'IPA dans un communiqué. Détaillant les nouveaux cas de variant britannique, l'Institut Pasteur a précisé que "quatre (4) cas ont été détectés à Alger, un (1) cas à Blida, un (1) cas à Médéa et trois (3) cas à Ouargla". Pour ce qui est des 28 cas confirmés du variant nigérien, il s'agit de "quatre (4) cas à Alger, trois (3) cas à Blida, onze (11) cas à El-Oued, six (6) cas à Djelfa, trois (3) cas à In Salah et un (1) cas à Ouargla". Avec ces nouveaux cas confirmés, "le nombre total de cas de variant britannique est de trente (30) cas, et cinquante-six (56) cas pour le variant nigérien", a précisé l'IPA, qui a insisté dans son communiqué sur le respect des mesures barrières, dans le cadre du protocole sanitaire (distanciation physique, port du masque de protection, lavage fréquent des mains) pour stopper la propagation du virus et l'apparition de nouveaux cas.

Journées médicales à Sidi Okba/Biskra :

PLUS DE 500 CONSULTATIONS PROGRAMMÉES

Plus de 500 consultations médicales gratuites en faveur des malades atteints de cancer du sein, du col de l'utérus et des maladies du sang ont été programmées dans le cadre des journées médicales ouvertes mercredi à Sidi Okba (18 km à l'Est de Biskra), a indiqué le directeur de la santé et de la population (DSP), Réda Djelloul. Les équipes médicales affectées à cette mission sont composées de dix (10) spécialistes représentant diverses structures de santé d'Alger en plus d'un certain nombre de médecins chargés d'effectuer des consultations médicales et du dépistage, a précisé le même responsable, soulignant que l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires ont été mobilisés pour assurer le bon déroulement de cette opération de solidarité. Ces journées médicales qui s'inscrivent dans le cadre de la coopération entre les hôpitaux des wilayas de l'intérieur et les centres hospitalo-universitaires du Nord du pays portent sur la réalisation de consultations médicales tout en prodiguant des soins aux malades dans les cliniques relevant de l'établissement public de santé de proximité de Sidi Okba, notamment les catégories démunies des communes de Sidi Okba, El Haouache, Ain Naga, Chetoua et M'choamache, selon les organisateurs. Cette initiative, a-t-il ajouté, permettra essentiellement de fournir des services médicaux de qualité au profit de ces catégories de patients, dans le cadre de la prévention et du dépistage des maladies, notamment le cancer.

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE SPORTS AÉRIENS

SAÏD AGHROUM SEUL CANDIDAT EN LICE AU POSTE DE PRÉSIDENT

Le président sortant de la Fédération algérienne de sports aériens, Saïd Aghroum, sera le seul candidat en lice pour le mandat olympique (2021-2024), d'après les élections (AE) votées jeudi (9/03) au complexe sportif de Ghomoul (Alger). La consultation de candidatures de l'instance a également permis de désigner pour composer le nouveau bureau fédéral composé de 8 membres. Les membres de l'Assemblée générale, réunis le 18 mars, ont voté à l'unanimité les bulletins moral et financier de l'exercice écoulé (2020) et du mandat olympique (2021-2024).

L'accusé était cadre au sein de l'OAIC et détient beaucoup de biens LE MINISTÈRE PUBLIC RÉVÈLE L'AMPLEUR DE LA CORRUPTION

"LE SUSPECT EFFECTUAIT DE FRÉQUENTS DÉPLACEMENTS ENTRE L'ALGÉRIE ET LA FRANCE, À RAISON D'UN VOYAGE TOUTS LES DEUX MOIS ET POSSÉDAIT PLUSIEURS BIENS IMMOBILIERS DONT UNE VILLA (513 M²), UN LOCAL COMMERCIAL (200 M²) ET UN APPARTEMENT DE 180 M² À ALGER, ACQUIS ENTRE 2004 ET 2009", A PRÉCISÉ LA MÊME SOURCE, AJOUTANT QUE LE DÉNOMMÉ (H.A.) DÉTENAIT PLUSIEURS COMPTES BANCAIRES RENFERMANT DES SOMMES PARAMINEUSES



Le juge d'instruction au pôle pénal spécialisé dans la lutte contre le crime financier et économique près le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a ordonné le placement en détention provisoire d'un cadre de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), impliqué dans des affaires de corruption, pour "blanchiment d'argent, enrichissement illicite et octroi d'indus avantages". Lors d'une conférence de presse animée au tribunal de Sidi M'hamed, le procureur de la République dudit pôle pénal, Kam Chaker a fait état de "l'ouverture d'une enquête sur cette affaire qui remonte à novembre dernier, et ce à travers l'exploitation d'informations dans le cadre de la coopération internationale". Suite à quoi, il s'est avéré que le dénommé (H.A.) âgé de 61 ans et résidant en Algérie avait réalisé des trans-

actions bancaires suspectes au Luxembourg de l'ordre de 1,9 millions d'euros". À l'issue d'une enquête préliminaire, une brigade de lutte contre le crime financier et économique de la sûreté d'Alger a été chargée de lancer des investigations qui ont démontré que le suspect avait occupé plusieurs postes à l'OAIC dont directeur du commerce extérieur, inspecteur général et président de la commission des marchés". "Le suspect effectuait de fréquents déplacements entre l'Algérie et la France, à raison d'un voyage tous les deux mois et possédait plusieurs biens immobiliers dont une villa (513 m²), un local commercial (200 m²) et un appartement de 180 m² à Alger, acquis entre 2004 et 2009", a précisé la même source, ajoutant que le dénommé (H.A.) détenait plusieurs comptes bancaires renfermant des sommes

paramineuses. Après perquisition du domicile du mis en cause, des montants ont été saisis en dinars et en devise, en sus de sceaux de l'OAIC, des documents et des relevés, a indiqué M. Kara, qui a ordonné le placement du prévenu en détention provisoire pour "enrichissement illicite, blanchiment d'argent et octroi d'indus avantages". "Des commissions rogatoires ont été chargées de déterminer les biens transférés à l'étranger", a fait savoir le juge d'instruction. Répondant aux questions de la presse, le procureur de la République a tenu à rassurer que cette affaire "n'a aucun lien avec l'importation du blé avant et quelle n'est qu'un son défilé", sans préciser si d'autres personnes y étaient impliquées".

Emigration clandestine

MISE EN ÉCHEC D'UNE TENTATIVE À CHLEF

Une tentative d'émigration clandestine de 20 personnes, à partir du littoral d'El Marsa (84 km au nord-ouest de Chlef), a été mise en échec par les éléments de la sûreté de cette wilaya, a-t-on appris mercredi de ce corps constitué. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, dont l'émigration clandestine, les éléments de la sûreté de wilaya d'El Marsa ont mis en échec une tentative d'émigration clandestine, en procédant à l'arrestation de 20 personnes, âgées entre 24 et 34 ans, qui s'apprêtaient à quitter illégalement le territoire national à partir du littoral d'El Marsa, a indiqué un com-

munié de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Selon le document, cette opération a été réalisée grâce à l'exploitation d'informations portant sur un groupe de personnes collectant des sommes d'argent auprès de certains jeunes, en vue de planifier et préparer une opération d'émigration clandestine, suite à quoi une enquête a été ouverte. Les investigations menées dans le cadre de cette enquête ont abouti, selon la même source, à l'arrestation de 20 suspects, qui ont été tous transférés vers le siège de la brigade pour complément d'enquête et la saisie d'une embarcation de plaisance équipée, ap-

partenant à l'un d'eux. Deux procédures judiciaires ont été instruites contre les mis en cause dans cette affaire. La première concernant quatre suspects poursuivis pour "constitution d'une association de malfaiteurs pour un trafic de migrants dans le cadre d'un groupe criminel organisé en vue de l'obtention, d'une manière directe ou indirecte, d'un intérêt financier ou autre intérêt" et la 2ème à l'encontre de 16 suspects pour "sortie du territoire national sans autorisation". Les prévenus ont été présentés devant les autorités compétentes près le tribunal de Ténès.

Accident de la prison de Oued Ghir (Bejaia)

HUIT MORTS DANS UNE FOSSE SEPTIQUE

Huit personnes sont mortes par suffocation, hier, dans une fosse septique, à la prison de Oued Ghir, Ghir à 10 km à l'ouest de Bejaia, a-t-on appris de sources locales. Les victimes sont des ouvriers qui étaient descendus dans la fosse septique afin de la nettoyer, ils sont, à priori, morts par suffocation, selon les informations recueillies. Le ministre de l'Intérieur, des collectivités locales s'est rendu à Be-

jaia hier après-midi, suite à cet accident. Après cet accident, une délégation de trois ministres a été dépêchée. Selon la même source, la délégation, composée des ministres de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, Karim Beldjoud, de la Justice et Garde des Sceaux, Belkacem Zeghni, et des Ressources en eau, Mustapha Kamel Mhoubi, a été dépêchée en vue de s'enquérir de la situation, à

la suite de l'accident. Huit personnes sont mortes par suffocation, mercredi, dans une fosse septique, à la prison de Oued Ghir, à 10 km à l'ouest de Bejaia, a-t-on appris de sources locales. Les victimes sont des ouvriers qui étaient descendus dans la fosse septique afin de la nettoyer, ils seraient, à priori, morts par suffocation, selon les informations recueillies.